

LASDEL

**Laboratoire d'études et recherches sur
les dynamiques sociales et le développement local**

*BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 72 37 80
BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 61 16 58*

**Observatoire
de la décentralisation au Niger**
(enquête de suivi 2004-2005)

Les pouvoirs locaux à Guéladio (2)

Hadiza Moussa

Enquêteurs : Fati Diouldé Laya et Amadou Boubacar

Etudes et Travaux n° 48

Financement : AFD (Agence française de développement)

janvier 2007

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
PROCESSUS ELECTORAUX DANS LA COMMUNE RURALE DE GUELADIO	4
LES ELECTIONS GENERALES DANS LA COMMUNE RURALE DE GUELADIO	4
GUELADIO EN ATTENTE DES ELECTIONS LOCALES	4
LES ELECTIONS LOCALES	5
NOUVELLE CONFIGURATION SOCIO-POLITIQUE ET ASSOCIATIVE DE L'ARENE LOCALE	9
LES MUTATIONS SOCIO-POLITQUES A GUELADIO	9
LES NEO-COURTIERS EN DEVELOPPEMENT : LE NOUVEAU PAYSAGE ASSOCIATIF	9
QUELLES IMPLICATIONS DU MODELE PARTICIPATIF AU VILLAGE ?	14
L'UNIVERS DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT	15
STRUCTURATION POST-ELECTORALE DU PDLT	19
OPERATIONNALITE DU COMITE CANTONAL	19
CONFLITS LATENTS DE COMPETENCE ENTRE LES COMITES DE ZONE ET LE CONSEIL COMMUNAL	19
MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL COMMUNAL	20
L'ELECTION DU MAIRE ET LA DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL	20
LE CONTROLE DES COMMUNES : LA CHEFFERIE REPREND SES « DROITS »	22
FACTEURS HANDICAPANT LA COMMUNALISATION	22
PREMIERS PAS DU CONSEIL COMMUNAL	25
LES FEMMES FACE A LA GESTION DECENTRALISEE LOCALE	30
LA LOI DES QUOTAS ET L'ELECTION DES FEMMES CONSEILLERES	30
ACTIVITES REELLES DES CONSEILLERES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAL	30
ROLE JOUE PAR LES CONSEILLERES AUPRES DES AUTRES FEMMES	31
LES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC LOCAL DE GUELADIO : UN REVEIL ENCORE LENT	32
POUR CONCLURE	37
ANNEXES	38

Introduction

Dans une perspective exploratoire, nous avons réalisé des enquêtes au cours de l'année 2003 (novembre) et 2004 (mai) en vue d'étudier *la place des femmes dans les arènes locales de la rive droite* à un moment où les premiers jalons de la décentralisation étaient posés. Guéladio, l'un des quatre sites concernés par cette recherche présentait aussi bien des points communs avec les autres sites que des spécificités socio-historiques et politiques qui lui sont exclusivement propres¹. La méthodologie utilisée a été la même à quelques exceptions près. Pour cette nouvelle étape, il n'y a pas eu d'enquête collective. L'enquête individuelle a connu trois principales phases².

Le présent rapport retrace et analyse les transformations socio-politiques majeures qui sont intervenues dans la vie de la commune rurale de Guéladio depuis les dernières enquêtes socio-anthropologiques. L'avènement du conseil communal, à la suite des élections locales, ainsi que le lancement effectif des actions du projet PDLT font partie de ces mutations marquantes. Ce rapport analyse également les évolutions socio-économiques de même que l'inflation associative qui a découlé en grande partie de la philosophie participative des projets de développement consistant à créer des structures nouvelles pour toute entreprise communautaire.

Nous allons donc successivement évoquer les processus électoraux qu'a connus la commune, la nouvelle configuration socio-politique et associative, la structuration post-électorale du PDLT, la mise en place et le fonctionnement du conseil communal, et les femmes face à la gestion décentralisée.

¹ Voir rapport de l'année 2004.

² La première s'est déroulée du 2 au 19 février 2005. Elle a lieu aussi bien à Guéladio qu'à Niamey auprès de certains ressortissants. La seconde phase qui a commencé le 23 septembre a été achevée le 5 octobre 2005 et a concerné aussi bien le chef-lieu de la commune rurale qu'un autre village administratif, Tchampégoré, situé à environ 7 Km de Wouro Guéladio. Enfin, la troisième phase a duré 5 jours dont 3 à Niamey auprès des ressortissants et deux jours (du 4/11/05 au 5/11/05) à Guéladio, Tchelol Béfi et Torodi.

Processus électoraux dans la commune rurale de Guéladio

Guéladio, à l'instar de toutes les localités du Niger, a connu une activité politique particulière du fait de la tenue de différentes échéances électorales. Les populations ont plus intensément vécu les consultations locales que les élections générales. Les partis politiques ont diversement mobilisé leurs militants durant ces différents scrutins qui se sont dans l'ensemble déroulés dans une atmosphère sereine.

Les élections générales dans la commune rurale de Guéladio

Pour les élections générales, l'ambiance de la scène locale d'après beaucoup d'enquêtés n'a pas été bouleversée comme on pourrait l'attendre³.

Les partis MNSD et PNDS, qui ont montré un certain dynamisme durant la campagne électorale, sont arrivés en tête du scrutin. Les élections législatives ont une fois de plus profité au député sortant de Say, O. C., dit Biro. C'est un personnage qui fait plus ou moins l'unanimité dans le département de Say. Il occupe une position de *big man* qui investit considérablement dans le développement local. En dehors de la commune de Say qui constitue son fief, son nom est associé çà et là à des réalisations qu'il a soit suscitées soit financées partiellement.

Les élections générales ne semblent pas avoir constitué le centre de l'actualité locale. La tenue quelques mois plus tôt des élections locales a en partie entamé l'enthousiasme des politiciens locaux mais aussi celui des électeurs. L'autre raison est que la campagne électorale des législatives couplée au deuxième tour des présidentielles s'est déroulée pendant le mois de ramadan. Cette période a aussi coïncidé avec celle des récoltes. Même pour notre équipe, les entretiens ont constitué un exercice laborieux. En outre, la répétition des élections est une situation qui n'est pas bien perçue par les populations rurales pour la raison qu'elle perturbe les activités quotidiennes.

« Trop d'élections nous fatiguent. On n'en finit pas avec ces élections. Nous avons d'autres préoccupations que d'aller voter tout le temps » (une restauratrice de Guéladio)

Guéladio en attente des élections locales

Nous avons déjà eu l'occasion dans nos enquêtes de référence (2004) de décrire l'ambiance qui prévalait à la veille des élections locales dans le canton de Guéladio. L'élaboration des listes des candidatures a été une entreprise fastidieuse pour tous les partis qui se sont présentés aux élections. La campagne pour sa part comme nous le disions, a été peu animée en raison de plusieurs contraintes, matérielles surtout.

L'établissement des listes électorales

En dehors des listes du PNDS Tarrayya, les premières listes de tous les autres partis politiques ont été rejetées par la commission électorale régionale. La CDS a certainement été le parti qui a connu le plus de déboires. Dans un premier temps, ce parti n'a reçu aucune forme d'aide, ni financière, ni logistique des autres instances du parti (départementales,

³ Notre équipe n'a pas eu l'occasion d'observer cette période. Aussi, nous n'avons pas eu suffisamment de données sur le déroulement des élections présidentielles et législatives.

régionales ou nationales). La liste des candidatures a été dressée de manière on ne plus expéditive.

« Le gouverneur de Tillabéry⁴ en personne est venu demander s'il y a des militants de la CDS à Guéladio. Il m'a rencontré et m'a demandé si on peut trouver 22 candidats. Je les ai trouvés dans la même journée ; 4 femmes figuraient sur notre liste dont 2 titulaires » (I. B)

Cette liste a été établie dans l'impréparation la plus totale car beaucoup de dossiers ne comportaient même pas d'extrait d'acte de naissance et d'autres étaient sans casier judiciaire. La commission électorale départementale de Say a signalé ces insuffisances à la sous section du parti « à trois jours seulement de la date de clôture de dépôt de candidatures » (le secrétaire général de la sous-section).

Au sein de tous les partis politiques, les premières listes de candidatures ont été établies quasiment sans les femmes. La Convention Nigérienne pour la République (CONIR-Himma), le dernier né des partis politiques, qui s'est manifesté sur la scène locale au lendemain de ces différents rejets, a été le seul à avoir fait beaucoup de place aux femmes. (Infra). Des critères comme le dynamisme et l'instruction qui étaient au départ retenus n'ont pas eu d'écho favorable. Les militants qui avaient le plus de soutien politique et un certain pouvoir économique ont été pratiquement les seuls qui ont pu figurer sur les listes électorales, d'abord, et qui ensuite ont été retenus lors de la répartition des sièges. L'établissement des listes électorales a particulièrement subi la loi des leaders locaux des partis (Infra).

Au MNSD, les listes électorales, d'après certains candidats malheureux, ont été établies en fonction des ambitions de conquête de la mairie par « les princes de Guéladio » (sic). (Infra)

La campagne électorale

La campagne a été dans l'ensemble plate. En raison d'une multitude de facteurs, elle n'a pas suscité d'engouement dans la commune rurale de Guéladio. Les moyens financiers mobilisés pour la campagne électorale ont été dérisoires pour la plupart des formations politiques. Les représentations nationales, qui en pareilles circonstances allouent des enveloppes consistantes aux états-majors régionaux et locaux, n'ont pas fait de geste significatif. Aussi, le caractère local de ces consultations a quelque peu pesé sur leur déroulement. Certains observateurs de la scène locale pensent que du fait de l'enjeu particulier de ces élections pour les acteurs locaux, les responsables nationaux des partis politiques ont laissé ces derniers à leur propre sort. Le processus de décentralisation pourrait alors s'opérer progressivement au sein même des partis politique avec un investissement plus conséquent de ceux qui aspirent à diriger la commune.

Les élections locales

D'après la majorité de nos interlocuteurs, il n'y a pas eu de problème majeur durant le déroulement des élections. Une relative quiétude a régné durant toute la période du scrutin. Néanmoins quelques fausses notes ont été signalées ça et là, autour de la distribution des cartes électorales, de la répartition des bulletins électoraux ainsi que de la qualité des électeurs. Premièrement, les cartes électorales n'ont pas pu être distribuées auprès de tous leurs destinataires et, dans d'autres cas, elles ne l'ont pas été à temps. Beaucoup d'électeurs de ce fait n'ont pas pu accomplir l'acte civique. Deuxièmement, dans certains bureaux de

⁴ Le gouverneur est issu des rangs de la CDS.

vote, les bulletins ont été envoyés en quantité insuffisante. Troisièmement, de jeunes adolescents n'ayant pas l'âge requis pour le vote ont par endroit voté. Il s'agirait de manœuvres frauduleuses du parti MNSD qui a mis à contribution tous les moyens possibles afin d'enregistrer un important score. Enfin, une difficulté qui n'est pas des moindres a été le vote des femmes dans certains hameaux et villages où les hommes se sont de fait substitués à elles.

« Le problème du vote de femmes revient beaucoup avec acuité. Des pères de familles estiment que tout simplement pour leurs femmes et tout le reste c'est à eux de voter. Ils partent comme au Jackpot avec 10, 20, 30 cartes, là c'est vraiment une infraction à la loi. Mais déjà comme les lois sont locales, les gens de tous les partis s'entendent pour dire bon il faut qu'on fasse voter tout le monde ». (O. G)

Nous aborderons la répartition des sièges et l'implication des femmes.

La répartition des sièges

Pour faciliter la répartition des sièges à l'issue des élections, les représentations locales de tous les partis ont procédé à la création de 4 zones dans la commune rurale durant la campagne électorale. L'attribution des sièges devrait se faire proportionnellement au score des différents candidats issus de chaque zone. L'élection au poste de conseiller était donc liée à la capacité de chacun des candidats à mobiliser son électorat. Dans les manœuvres des partis locaux, il s'agissait aussi d'une stratégie élaborée en vue de faire élire le maximum de conseillers. Cette formule qui permettait au fond de mesurer la représentativité de ceux-ci n'a toutefois pas pu se matérialiser aux lendemains des élections. La répartition des sièges des conseillers par les états-majors des partis politiques ayant remporté les élections locales a suscité beaucoup de remous. L'attribution des sièges a en effet été contestée par certains militants qui avaient espéré se positionner dans le paysage politique local. Ils avaient en prélude à la communalisation beaucoup investi de leur temps et souvent même de leurs moyens. La lutte pour la conquête des sièges a dans certains cas été rude mais n'a toutefois pas créé de fracture interne au parti comme cela s'observe généralement dans les grands centres urbains. Aussi, des défections n'ont pas été enregistrées mais la déception continue de couvrir au sein des représentations locales des partis gagnants et aussi chez certains ressortissants qui avaient espéré avec ces élections amorcer un « retour au bercail ». Ceci dit, il ne manque pas de militants qui n'ont pas encore digéré leur disqualification. La répartition des sièges a aussi et surtout subi de façon presque inattendue les nouvelles décisions d'application de la loi sur les quotas. Certains hommes ont eu beaucoup de peine à accepter la désignation des femmes dans le conseil communal (Infra).

« La répartition du siège en réalité ici a failli tirailler, mais on a tenu compte maintenant du score réalisé par les zones parce qu'on a scindé le canton en 4 zones. C'est en fonction du score de chacun que les conseillers ont été choisis » (Ex Président du comité cantonal).

Parmi les ressortissants qui ont été écarté lors de l'attribution des sièges, il y a le cas de ce contractuel qui a été isolé aussi bien par le camp du maire que celui de son rival, le vice maire. Licencié en histoire, ce militant ressortissant du parti MNSD était le seul conseiller véritablement instruit. En le faisant figurer sur la liste des conseillers élus, le maire et son premier adjoint couraient le risque de se faire disqualifier pour l'élection au poste convoité de maire. C'est du moins l'analyse qu'en fait l'intéressé :

« Mais notre retour n'a pas été accepté car ils ont vu en nous des intellectuels arrivés pour s'accaparer des postes locaux. Car il faut des intellectuels pour gérer une commune et pour ce faire

nous avons donné nos candidatures. (...). Nous sommes deux intellectuels dans cette affaire⁵, l'actuel premier vice maire et moi. Et c'est l'un d'entre nous qui risque d'être élu maire. Voyant cela, le bureau politique de la sous-section du parti a sillonné la commune avec l'aide du député qui leur a fourni un véhicule. Ils ont procédé à la désignation des candidats qui leur sont favorables. C'est la première tentative. Moi je suis de la zone III. Mon ami de la zone IV a aussi été écarté ; il est du village de Boulaba. En cherchant à écarter mon nom, ils ont désigné un marabout de Tchampégoré. Ils ont écarté la plupart des candidats choisis par les assemblées villageoises. Au début, il n'y avait pas de gros problème entre ailes concurrentes de la chefferie, ils ont désigné des parents de la chefferie. (...). Il y a une influence au niveau du bureau de séance. Il y avait le docteur K⁶ Après la proclamation des résultats, nous devons tous passer conseillers et je suis revenu dormir à Niamey. Nous étions informés de l'envoi des dossiers à la cour constitutionnelle. Ils ont promis de nous informer lorsque les listes seront transmises au MNSD qui va par la suite envoyer à la cour. Rendez-vous est pris pour le 4 août. Mais à la date du 4 août, ils ne nous ont pas rappelés. C'est la veille que j'ai appris qu'ils ont écarté mon nom et qu'ils viennent à Niamey pour une réunion....Après on m'a donné une liste transmise à la coordination du parti et sur laquelle mon nom ne figurait pas. J'ai alors fait ma requête, je l'ai envoyée et je suis parti à la réunion. C'est là-bas que j'ai vu la liste définitive qui a déjà été déposée à notre insu. Pour ne pas nous donner le temps de modifier, ils ont déposé la liste sans qu'on le sache et c'est le jour de la clôture de dépôt de requête. .. C'est après qu'ils m'ont promis d'être le SG de la mairie mais j'ai refusé parce que je ne veux pas qu'on dise que j'ai cédé pour un poste.... En somme les deux camps, celui de AG et du maire se sont entendus pour m'écarter » (S.S, ressortissant)

Pour le chef de canton, la répartition des sièges s'est faite selon la même logique dénoncée précédemment :

« La répartition des sièges ne s'est pas normalement effectuée. Les gens devraient se concerter pour choisir les conseillers. Ils ont procédé à une désignation pure et simple de clan. La désignation et le choix ne se sont pas faits démocratiquement ».

Pour tous ceux qui sont du côté du premier vice-maire, le clan du maire s'est basé sur des calculs politiques pour accéder au poste de maire et cela s'est fait dès l'étape de l'établissement des listes en écartant beaucoup de personnes qui ne lui étaient pas favorables⁷.

L'implication des représentations politiques nationales ou de celles de Niamey et de Tillabéry a aussi été décisive dans la répartition des sièges au MNSD et au PNDS :

« Il y a eu des problèmes dans la répartition des sièges au sein du MNSD. L'actuel maire qui était président de la sous-section et A. G qui est à Niamey ont eux-mêmes établi chacun sa liste pour attribuer des sièges. Il a fallu que B. S. président de la section de Niamey dise qu'il n'agrèera qu'une liste établie par le président local du parti et cachetée par lui. Il y a eu des tiraillements mais le maire a fini par faire les choses comme B. S le désirait » (conseiller du PNDS Tarayya).

« Au niveau de Guéladio, nous avons dressé et envoyé la liste mais il y avait des zones qui n'étaient pas d'accord. Il y avait le bureau de Tientienga et de Boulaba qui n'étaient pas

⁵ Même s'il a le même niveau d'études que le maire, le 1^{er} vice maire n'est pas moins un « évolué ». Sa longue expérience professionnelle dans les circuits de l'administration lui a permis de tisser de solides relations dans l'administration centrale. Il a connu l'actuel Président de la République du temps où celui-ci était Préfet de Tahoua. Il nous a d'ailleurs confié être détenteur d'un laissez-passer lui permettant de rencontrer le Président Tanja.

⁶ Un membre influent de l'aile de B K.

⁷ Les deux clans qui se sont constitués au lendemain des élections en vue de la conquête de la mairie regroupe d'un côté les partisans du maire et de l'autre ceux du 1^{er} vice-maire. Autour du maire, il y a le 2^{ème} vice-maire, les autres conseillers du PNDS, la 3^{ème} branche de la chefferie, celle de A.B, les habitants de Windé, 2 conseillers du MNSD dont AB. Le clan du 1^{er} vice-maire est constitué des personnes proches de l'actuel chef de canton, de 4 conseillers du MNSD, de la plupart des ressortissants basés à Niamey. Voir point IV pour les autres détails.

d'accord. Finalement aucun de leurs candidats n'a été retenu. Il y a eu une réunion entre les zones 1, 2, 3 et 4 pour décider d'attribuer les places aux conseillers de Ouro Guéladio. Nous avons montré la liste à K le coordonnateur de Tillabéry. Lui il voulait donner une place à Tientienga et face à sa réaction j'ai décidé d'abandonner le PNDS puisqu'en tant que président de sous-section, si ce que je dis ne peut pas être pris en compte, c'est inutile de continuer. De même, j'ai investi mes propres moyens pour faire la campagne. J'ai dit à Mahamadou Issoufou que je n'ai reçu aucune aide d'eux. Tous les dossiers c'est nous qui les avons élaborés avec nos propres moyens. Donc par rapport à cela, je ne peux pas accepter qu'on rejette mes choix. Même le dossier de la conseillère, c'est moi qui ai tout pris en charge parce qu'elle ne comprenait rien de tout cela » (le président de la sous-section du PNDS)

Le rôle des femmes dans le processus électoral

L'analyse du rôle joué par les femmes dans le processus électoral est quelque peu complexe au regard de la diversité de leur champ d'action. Elles sont intervenues tout au long du processus. Pendant la campagne électorale, lors des meetings notamment et autres rencontres, lors du scrutin dans les bureaux de vote, elles se sont illustrées par leur mobilisation. Toutefois, l'inscription des femmes sur les listes électorales de même que leur désignation au sein du conseil municipal s'est faite en quelque sorte « par-dessus » elles. C'est d'abord en faveur de la loi sur les quotas qu'elles se sont presque vues obligées de candidater aux élections locales. Les femmes n'ont rien entrepris pour imposer leur inscription sur les listes électorales. C'est d'ailleurs ce qui explique le premier rejet de ces dernières par la commission électorale locale de Say. Par ailleurs, c'est toujours grâce à cette loi des quotas que des femmes (deux précisément) ont été désignées pour figurer dans le conseil municipal. Nous détaillerons tous ces aspects dans le point V.

Nouvelle configuration socio-politique et associative de l'arène locale

Les élections locales, avec la présence toute nouvelle des élus, ont transformé la configuration socio-politique de la commune rurale de Guéladio. La survenue sur la scène locale d'un nouveau « développeur » et de nouvelles structures associatives a également apporté une nouvelle teinte à la scène sociopolitique locale.

Les mutations socio-politiques à Guéladio

A la faveur des élections locales, de nouvelles formations politiques se sont implantées dans la commune de Guéladio. Il s'agit notamment de CONIR Himma (Convention Nigérienne pour la République). Ce parti est le seul qui a massivement promu des candidatures féminines. On compte sept femmes sur les onze candidats titulaires. Quatre femmes ont été enregistrées au rang des suppléantes. La parité est ici respectée au-delà des espérances. Toutefois, à y voir de plus près, il y a une logique subtile qui a propulsé les femmes au sein de ce parti nouveau sur l'échiquier national. La difficulté de constituer une liste de candidatures faute de prétendants du côté des hommes de la commune mais aussi des ressortissants a poussé son leader à recruter des candidates parmi ses propres parentes : des cousines, des sœurs, etc. CONIR-HIMMA n'ayant pas de représentation locale, beaucoup disent attendre de voir son implantation dans la commune en général et particulièrement à Guéladio avant d'y adhérer. Son président pense que la nouveauté effraie les gens :

« Les gens sont réfractaires à tout ce qui est nouveauté parce que vous savez c'est le comportement courant. Les gens agissent par habitude ».

La longue et solide adhésion des membres de la cour du chef au parti au pouvoir pourrait aussi expliquer la difficulté qu'ont les nouvelles formations politiques à s'installer :

« Parce qu'on a pensé à un moment que le canton est devenu une chasse gardée de ces membres de ce parti politique et que personne n'avait le droit ou bien ne pouvait y infiltrer » (OG).

A côté de cela, le président de CONIR-Himma précise que beaucoup de partis politiques, dans les espaces ruraux, constituent ce qu'il a appelé des « partis familles » :

« Les interventions des autorités ça a toujours eu lieu dans ces choses là. Vous savez, un parti a toujours des réalités. Pratiquement tous les partis sont des « partis familles » »

N'est-ce pas aussi le cas de CONIR, dont l'implantation à Guéladio semble dénoter une volonté de dispersion stratégique de la famille du chef sur l'arène politique locale ? Le responsable de CONIR-Himma est en effet le frère cadet du 1^{er} vice-maire de Guéladio ; les rênes du seul parti représentatif de l'opposition, le PNDS, sont tenues par un autre prince⁸.

Les néo-courtiers en développement : le nouveau paysage associatif

Le tissu associatif, qu'il soit formel ou informel, n'a pas cessé de prendre de l'épaisseur dans la commune rurale de Guéladio même si c'est une épaisseur de façade comme nous le verrons. Les associations d'entraide villageoise et les groupes de tontine

⁸ Le responsable de CONIR-Himma est le neveu consanguin de l'actuel chef de canton.

bénéficient d'une grande adhésion populaire. Depuis nos dernières enquêtes de 2004, de nouvelles associations ont été créées à l'instigation des ressortissants résidant à Niamey ou des populations locales visiblement sensibilisées sur les enjeux de telles entreprises. L'explosion associative à Wouro Guéladio a été enregistrée cette fois du côté des femmes sur l'initiative d'une *big woman*, en la personne de D. S. Celle-ci a largement sensibilisé les autres femmes du village sur la nécessité de créer ces types de structures pour combattre l'état de précarité des femmes et également profiter des investissements extérieurs. D. S s'est elle-même inspirée des initiatives locales conduites au chef-lieu de la préfecture, Say.

« C'est vraiment à Say que j'ai vu que mes camarades qui font du commerce sont heureuses car elles gagnent bien leur vie. J'ai moi aussi tenté ma chance. Comme j'ai vu que les femmes sont bien organisées à Say, j'ai réuni celles du village pour leur transmettre ma découverte et les sensibiliser dans ce sens...l'objectif de ce type de regroupement est toujours le même : l'union des gens. Nous avons été les premières à instaurer le système de « asusu » à Zongo. Les autres ont vu que cela marchait et que cela nous rapportait des bénéfices non négligeables. Les autres femmes du village ont alors souhaité que je leur explique tout le processus et toutes les démarches nécessaires. Donc on m'a invité chez le chef de canton où j'ai expliqué à tout le monde la procédure de l'obtention d'agrément ainsi que le système de tirage au sort » (D. S)

L'analyse de la dynamique associative féminine mais aussi masculine permet de comprendre les logiques villageoises captatrices de l'aide extérieure. En effet, la dynamique d'anticipation de la gestion de l'aide octroyée par les bailleurs des fonds est en train de prendre une ampleur considérable au point où aujourd'hui l'offre associative dépasse largement les classiques initiatives des opérateurs de développement. Ces associations dans leur ensemble sont tournées vers la micro-finance et dans une certaine mesure vers l'embouche animale et la constitution de greniers collectifs ou de banques céréalières (vente de céréales à prix modérés aux adhérents de la coopérative initiatrice). Dans le domaine de la micro-finance, il s'agit aussi bien de groupes de tontine que d'*asusu*. Ainsi, quelques nouvelles structures associatives ont-elles été répertoriées en plus de *Djam nati* et d'autres que nous avons relevées l'année dernière⁹.

La coopérative rurale de Paamral

Paamral signifie en peul « entente ». L'association a pour objet l'amélioration des conditions de vie de ses membres par le petit commerce et l'embouche. La coopérative a obtenu son agrément le 18/10/2004. Elle regroupe en majorité les femmes du quartier Zongo (qui a la particularité d'héberger toutes les femmes commerçantes du chef-lieu de la commune) et quatre femmes issues des autres quartiers. Ces dernières sont également des commerçantes. Sur les 25 membres que compte cette coopérative, seule une femme est salariée. Elle travaille à la cantine scolaire de Wouro Guéladio. Tous les samedi, une cotisation hebdomadaire de 600 F est imposée à chaque membre. 500 F sont destinés à la tontine et 100 F reversés dans la caisse d'*asusu*¹⁰. Le domicile de la représentante des femmes au sein de l'ex comité cantonal¹¹, au lieu de celui de la présidente comme ça se fait de

⁹ Nous contentons ici de décrire l'implantation des groupements et associations à l'intérieur du chef-lieu de la commune, ceux des villages et hameaux n'ayant pas pu être couverts par nos enquêtes. Aussi, bien qu'étant en réalité des groupements, ils ont été enregistrés comme des coopératives. C'est la dénomination « coopérative » qui figure sur les différents agréments.

¹⁰ Tontines « améliorées » fournissant des petits crédits aux participantes.

¹¹ La représentante des femmes dans l'ex comité cantonal est une *big woman* (Cf rapport 2004) dont la multi appartenance aux structures villageoises et aux tontines est reconnue dans l'ensemble du canton. Aussi, est-elle le plus souvent sollicitée et désignée pour diriger ces structures.

coutume, sert de lieu de rencontre pour les femmes. La récipiendaire de la tontine est désignée à la suite d'un tirage au sort où le nombre 1 (écrit en un seul exemplaire et caché parmi plusieurs autres nombres) constitue le numéro gagnant. Le montant total de la tontine hebdomadaire est de 12 500 F. La bénéficiaire de la tontine prélève 300 F de cette somme pour reverser dans la caisse de la coopérative. Les fonds disponibles dans la caisse sont octroyés sous forme de crédit ne dépassant pas 10 000 F, aux membres qui en font la demande. Ce prêt est remboursable au bout de 4 semaines maximum avec un taux d'intérêt de 10%.

La coopérative rurale *Mojjere*

Elle regroupe les femmes du seul quartier Fada. *Mojjere* signifie « cadeau » en peul. Les deux femmes du chef de canton ainsi que plusieurs de leurs proches font partie de ce groupement. Les 22 femmes membres de la coopérative ont toutes, à un degré ou un à autre, un lien de parenté avec la cour du chef de canton. L'explication à notre avis peut être liée à la forte infiltration, par le passé, des structures et associations villageoises par les membres de la famille du chef. Avec les nouvelles données socio-politiques et économiques les anciens leaders ne trouvent plus aisément de place stratégique dans les organisations locales. Ce qui, à l'image des disgraciés d'un parti politique qui finissent par créer le leur, déclenche de fait un repli stratégique et même identitaire. Quoi qu'il en soit, *Mojjere* a obtenu son agrément le 31/12/04. La cotisation hebdomadaire par membre est fixée à 100 F. Son mode de fonctionnement est à peu près identique à la précédente coopérative.

La coopérative rurale *Nafii*

La coopérative *Nafii* a également vu le jour 18/10/04 et comporte 25 membres. La traduction littérale de *Nafii* est « utile ». La coopérative poursuit les mêmes objectifs que *Paamral*. A l'opposé de cette dernière, aucune femme commerçante n'y figure. Les femmes de différents quartiers y sont représentées y compris celles du quartier Windé naguère déconnectées des activités socio-économiques et politiques du village. En effet, ces femmes n'étaient auparavant associées à aucun groupement de même qu'elles ne faisaient ni tontines ni *asusu*. Ce qui prouve que le phénomène associatif connaît une progression dans la plupart des espaces villageois. Les deux conseillères (celle du MNSD et celle du PNDS) font également partie de cette coopérative et chacune d'elles est chargée de la collecte des cotisations auprès des « camarades militantes du parti ». Chaque adhérente s'acquitte de la somme de 50 F tous les samedi. Les cotisations se font ici avec une certaine irrégularité. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'en dehors des deux conseillères toutes les autres femmes sont des ménagères, n'exerçant aucune activité génératrice de revenus. Le montant du prêt accordé par adhérente est limité à 5000 F payables au bout d'un mois avec un taux de 10%.

Avant de tomber dans la léthargie, 10 femmes de ce groupement ont bénéficié d'une subvention du programme aviculture¹². Il s'agit d'un programme qui octroie un prêt de 6 000 F CFA par femme. Les 5250 F sont destinés à l'achat de 2 poules couveuses et d'une quinzaine d'œufs de pintades de race. Les 750 F restants permettent de payer des produits vétérinaires. L'objectif est la promotion de l'aviculture intensive à travers la production des pintades de race. A terme, elle constituera une activité génératrice de revenus.

¹² Il s'agit d'après nos interlocuteurs d'un intervenant appelé PSSA, dont nous n'avons pas pu déchiffrer le sigle, qui a initié ce programme. C'est un projet de la FAO axé sur la sécurisation alimentaire.

D'après la conseillère MNSD, *Nafii* envisage de se réorganiser et de renaître de ses cendres au lendemain des récoltes, c'est-à-dire vers la fin du mois d'octobre.

La coopérative rurale *On jabbama*

On jabbama ou « soyez les bienvenus » regroupe les femmes du quartier de Letugal. Cette coopérative a été agréée en même temps que *Paamral* et *Nafii*. La majorité des adhérentes s'adonne à des modestes activités génératrices de revenus (vente de beignets et autres produits comestibles). La coopérative est exclusivement composée de femmes *gargasabe* (épouses de forgerons). Ce repli identitaire des femmes de castes peut s'expliquer par l'ostracisme qu'elles subissent au sein de la commune.

« Il y a une différence entre les Peuls. Nous ne sommes pas considérées comme des Peuls à cause des activités faites par nos maris. C'est pour cela que nous n'avons rien, nous n'avons pas de vaches comme les autres » (une *Gargasabe* membre de *On jabbama*).

Ce phénomène d'exclusion, qui n'est pas seulement lié à l'accès foncier des dépendants (Cf. rapport 2004) s'étend aussi sur la sphère politique et associative pour les femmes. Si les hommes *gargasabe* arrivent tant bien que mal à émerger dans les milieux politico-associatifs, ce n'est nullement le cas pour ce qui est des femmes. Celles-ci doivent généralement se contenter, dans les structures féminines, des postes sans responsabilité. La présidence et la trésorerie, pour ne citer que ces postes-clés là, sont occupées par des femmes nobles et le plus souvent issues de la cour du chef de canton ou des autres branches de la chefferie¹³. Ce qui est d'ailleurs frappant, c'est que parmi ces femmes de castes l'on trouve les rares scolarisées de la commune qui ne semblent pas rentablement utilisées. Dans les bureaux des structures organisées, leur rôle se limite souvent à faire du secrétariat : elles écrivent et lisent les correspondances de la structure à laquelle elles appartiennent sans le plus souvent être renseignées sur son fonctionnement réel.

On jabbama a été créée sur l'initiative du projet PAC (Programme d'Actions Communautaires) qui lui a promis une subvention. Une première cotisation de 500 F par membre a permis de supporter les frais liés à l'obtention de l'agrément¹⁴. Les membres de la coopérative, après 4 mois de cotisation, n'ont pas depuis un certain temps fait de versement. La caisse contenait au moment de nos enquêtes la somme de 16 250 F. cet argent a par la suite été répartie entre les adhérentes et chacune s'est retrouvée avec la somme de 600 F. La coopérative n'est pas encore dissoute mais elle est visiblement en cessation d'activités. Au moment où elle était opérationnelle, le principal critère d'octroi de crédit était l'exercice d'une activité commerciale par la demandeuse. C'est le moyen le plus sûr pour prouver sa solvabilité. Il fallait également que les autres membres acceptent. Pour les femmes d'artisans forgerons n'ayant pas de terres et exerçant des activités génératrices de revenus peu rentables, il est aisé de comprendre la rupture de paiement ayant occasionné l'arrêt des activités de la coopérative. A l'instar des adhérentes de *Nafii*, 10 des 25 adhérentes ont bénéficié de la subvention du programme aviculture ci-dessus évoqué.

¹³ En rappel, il y a eu quatre candidats qui se sont affrontés pour la conquête de la chefferie de Guléadio. Il s'agit de Morou Tchindo, de Windé, de la lignée Yero Hamboy, Boukary Kalilou et Abdoulaye Dirarou de la lignée de Abdoulaye Boureima, et Ahmadou Boukary de la lignée d'Ali Guéladio.

¹⁴ Pour tous les groupements, l'obtention de l'agrément est conditionnée par le déboursement d'une somme de 10 100 F CFA.

La coopérative rurale « anonyme »

Elle n'a pas encore de nom mais poursuit comme toutes les autres les mêmes objectifs et adopte la même démarche. De même, elle n'a pas encore reçu d'agrément. Cette coopérative est constituée par 15 femmes. Elle est prévue pour accueillir un total de 25 membres. Elle est encore en phase de planification de ses actions à venir.

La coopérative des jeunes *Waldere*

C'est une coopérative de jeunes de deux sexes. Ce sont des déscolarisés du niveau CM2 au niveau 3^{ième}. Ceux-ci, au nombre de 26 dont 10 jeunes filles, se sont largement inspirés des coopératives animées par les femmes. La cotisation était au départ fixée à 50 F par adhérent et versée tous les vendredis. L'octroi de crédit n'a pas encore commencé. Seuls des « dépannages » ponctuels sont effectués en faveur des membres qui en font la demande. Pour tout type de cérémonie (baptême, mariage, décès, etc.) à laquelle un adhérent doit faire face, les autres consentent une petite aide symbolique en se cotisant. Après sa reconnaissance le 3/11/04, cette coopérative a porté le montant de la cotisation par membre à 500F par mois. L'espoir de capter des crédits et des subventions des opérateurs de développement constitue le principal motif de la création de cette coopérative, à l'instar d'ailleurs de toutes les autres. Au moment de nos enquêtes, la caisse contenait la somme de 34 000 F. 5 personnes, des hommes uniquement ont bénéficié de la subvention pour la production des pintades. Le député de Say a beaucoup influencé la création de *Waldere* en promettant notamment une aide financière.

Le groupement *Djam nati*

Ce groupement continue de survivre. Avec *Waddi Djam*, il est l'un des premiers groupements apparus sur la scène locale en 2001 (Cf. rapport 2004). Ses 25 membres, contrairement aux adhérentes des autres associations, ont bénéficié d'une série de subventions. Des crédits du Programme Spécial du Président de la République (PSPR) leur ont été accordés. Chacune des 20 adhérentes a bénéficié d'un prêt de 20 000 F payables 13 mois plus tard. Le montant fixe des intérêts est de 1 250 F. Le PDLT leur a également accordé une subvention ayant permis l'achat des semences améliorées et une charrette asine. 10 femmes de ce groupement ont également reçu du PASS une aide financière d'appui à l'aviculture.

La charrette constitue un important moyen de transport en milieu rural aussi bien pour les marchandises que pour les personnes. Celles octroyées par le PDLT servent généralement au transport de marchandises diverses, et au banco utilisé pour la construction de maisons. La charrette de *Djam nati* est louée selon une double tarification. Aux adhérentes, elle coûte 500 F la journée et 750 F à tous les autres usagers qui ne sont pas membres du groupement. Le transport de malades ou d'accouchées est facturé 100 F le voyage. L'âne acheté par le projet étant en mauvaise santé, le commencement des activités a traîné. Pendant plusieurs mois, la charrette est restée inexploitée faute d'animal de traite mais aussi de guide. Le mari d'une des adhérentes a depuis peu mis à la disposition du groupement son âne. Toutefois, les recettes sont nettement en deçà des projections faites par beaucoup d'adhérentes. Lors de notre passage, après environ trois mois d'activités, la présidente nous a confié que la caisse contenait seulement la somme de 15 000 F. Grâce aux recettes que rapportera l'exploitation de la charrette, l'achat d'un âne ainsi que la mobilisation de la quote-part servant à l'octroi d'une nouvelle charrette par le PDLT sont prévus.

Les foyandi

Ce sont des rencontres périodiques généralement mensuelles durant lesquelles les femmes se retrouvent pour renforcer les sociabilités¹⁵. Ces femmes cotisent des sommes déterminées dont un certain pourcentage est versé dans une caisse. Pour l'instant, il n'y a qu'un groupe de *foyandi* animé par les épouses des fonctionnaires exerçant au chef-lieu de la commune. A l'inverse des groupements et coopératives en quête de financement extérieur, cette association se contente de renforcer les relations entre ses membres. Leur position de femmes de fonctionnaires en fait un groupe instable, appelées à quitter le village à n'importe quel moment de l'année. Les structures villageoises demandeuses de l'aide ne peuvent pas s'adapter aux aléas des mutations que connaissent généralement les fonctionnaires. Il est utile de préciser aussi que ce groupe de *foyandi* n'est actif que durant les neuf mois que dure l'année scolaire. La cotisation mensuelle par membre est fixée à 6 000 F CFA dont 1 000 F reversés pour la cuisine du jour et 5 000 F qui alimentent la caisse de la tontine. La manifestation organisée le jour de la rencontre constitue le *foyandi*. Cet argent est utilisé pour l'embouche, l'ameublement de la maison et d'autres dépenses de prestige.

La tontine des fonctionnaires

Elle est certainement la plus dynamique de toutes les associations tontinières de Guéladio. A l'instar de toutes les autres structures associatives, elle tend au renforcement de la solidarité et de l'entraide entre les différents membres. Selon ses promoteurs, cette tontine est aussi initiée en vue de permettre la création d'un cadre organisé pouvant accueillir les éventuelles interventions d'un projet de développement. La mise est fixée à 30 000 F CFA par mois. Elle permet à chacun des 9 membres d'empocher la somme de 270 000 F CFA. La plupart des membres de cette tontine ont pu faire des réalisations ou des investissements personnels d'importance. Entre autres :

- finition d'un projet de construction
- achat de matériel électroménager (poste téléviseur, poste de radio, frigidaire, etc.)
- achat de moyens de locomotion, en l'occurrence motos.

Quelles implications du modèle participatif au village ?

La création des structures villageoises organisées en général et féminines en particulier est le plus couramment justifiée par la problématique de la réduction de la pauvreté prônée par les opérateurs de développement. Malgré cet engouement prononcé toutefois, la durée de vie des groupements et autres structures villageoises est généralement courte, non seulement faute de constance dans les cotisations des différents membres mais aussi en raison de l'empressement des membres à contracter immédiatement des crédits. Les membres du groupement désirent en effet bénéficier d'argent frais aussitôt après l'obtention de l'agrément. Ainsi, au bout de 3 à 6 mois, beaucoup d'adhérents se disent déjà las d'attendre des promesses qui tardent à se concrétiser. Les associations et groupements dans beaucoup de cas fonctionnent en dents de scie : elles sont actives le temps d'un appel à propositions ou de l'octroi d'un crédit et disparaissent après-coup.

¹⁵ Jusqu'ici, le *foyandi* représente un passe-temps exclusivement féminin en milieu rural. Dans des centres urbains comme Niamey, il n'est pas exclu que cette « activité » trouve un écho favorable auprès des hommes au vu de certaines tentatives de ces derniers.

En dehors du groupement *Djam nati*, qui a une solidité institutionnelle ancienne et avérée, aucune de toutes ces structures associatives n'a encore obtenu une aide conséquente venant des opérateurs de développement, encore moins des structures étatiques comme le « Programme Spécial du Président de la République » (PSPR).

L'univers des projets de développement

L'univers des projets de développement est essentiellement dominé par deux principaux projets à savoir le Programme d'Actions Communautaires (PAC) et le PDLT. Dans ce point, nous parlerons donc des différentes réalisations de ces projets et des éventuelles difficultés auxquelles elles peuvent se confronter.

Le Programme d'Actions Communautaires (PAC)

Le PAC, dernier arrivé sur la scène locale, intervient dans 9 communes du Département de Tillabéry dont la commune rurale de Guéladio. En dehors des promesses et des bonnes intentions avancées par le projet, son intervention s'est pour l'instant limitée à l'équipement de la mairie d'une part et à la formation donnée aux conseillers à Kollo¹⁶. (Voir Point IV). C'était une formation portant sur les rôles respectifs de la chefferie et du conseil communal. Dans le chef-lieu de la commune de Guéladio, le programme est représenté par un animateur natif de la localité, étudiant en année de maîtrise de sociologie. Il doit à travers le PDC (Plan de Développement Communal) appuyer le fonctionnement de la mairie. Il est mis à la disposition de la mairie où il s'occupe d'une multitude de tâches administratives. Il aide le bureau du conseil communal au décryptage et à l'élaboration des textes réglementaires et autres dont ils n'ont pas la maîtrise du fait de leur bagage scolaire faible.

Le Plan de Développement Communal devrait commencer à être opérationnel à partir de juillet 2005, les actions qui le concerne ayant été programmées en juin. Mais jusqu'ici aucune action véritable, en dehors de l'encadrement que fait l'animateur au conseil communal, n'a été entreprise.

Le Projet de Développement Local dans la région de Tillabéri (PDLT)

Le projet PDLT, après une première année de programmation, perçue par les populations comme un moment de « discours peu profitables » (sic), est pleinement rentré dans la phase de réalisations dans toute sa zone d'intervention.

Sur les réalisations du PDLT

Le bilan des réalisations dans la commune qu'en donne l'agent du PDLT est très étié au regard de l'espoir suscité par ce projet. En tout les réalisations se résument à¹⁷ :

- 6 charrettes
- des semences améliorées
- 4 puits pastoraux (dont 2 seulement sont réellement foncés)
- 2 moulins à grains (sur le point d'être livrés)

¹⁶ Un atelier de formation à l'endroit des élus locaux, auquel certains délégués du conseil communal ont pris part, a aussi été organisé à Niamey du 4 au 6 mai 2005.

¹⁷ Bilan obtenu auprès de l'antenne de Torodi le 4/11/05.

- 1 site de récupération de terres
- une dizaine de centres d'alphabétisation

Ces réalisations sont peu appréciées par les populations qui les trouvent très en deçà de leurs attentes et des promesses faites par le projet lui-même.

« Le PDLT nous a bercé de belles paroles. On pensait qu'il pouvait nous faire de grandes réalisations. En réfléchissant un peu, on doit admettre que seuls AFSI et le PGRN sont les projets qui ont le plus profité aux populations de cette commune. Nous sommes vraiment déçus des réalisations faites par ce projet. On nous a parlé de plusieurs millions de francs. En deux ans, ils n'ont encore rien fait de significatif » (H.A).

« On a dépensé plus de services que de l'argent ?

La nourriture. On a toujours attendu de la nourriture qui ne vient pas

C'est-à-dire ?

Bon, quand je dis nourriture, je parle des réalisations, parce que si on te promet quelque chose à force de trop attendre, tu es découragé. On a trop attendu chaque fois on nous dit bientôt, bientôt ça n'arrive jamais. Même récemment ils ont formé des jeunes gens en alphabétisation, les formateurs en alphabétisation. Mais les centres n'ont pas ouvert jusqu'à présent ». (Ex président du comité cantonal).

Cette faiblesse des réalisations comparée à l'importance du Fonds de Développement local (FDL) qui est, rappelons-le, de 70 000 000 F CFA, est diversement appréciée. Les populations et les animateurs du projet ne se situent pas sur la même longueur d'ondes. Alors que les premières croient à une imposture du projet, en porte-à-faux avec les promesses qu'il a faites lors des diagnostics villageois, celui-ci au contraire accuse les populations de n'être pas à la hauteur des contributions qu'elles doivent mobiliser.

La mise en veilleuse du volet crédit rural est aussi unanimement décriée.

« Nous avons demandé des petits crédits en vue d'accroître notre pouvoir d'achat mais le projet continue à faire la sourde oreille. Un projet qui ne donne pas de crédit, c'est nouveau et pénalisant pour ceux qui veulent entreprendre des activités génératrices de revenus » (Un membre du comité de zone)

Pour le PDLT, la mauvaise expérience vécue avec la mutuelle d'épargne et de crédit Taimako lors de la phase I du projet a porté un coup dur à ses actions : « compte tenu des difficultés rencontrées par l'opérateur financier à la fin de la première phase, il a été décidé de geler les fonds de crédit, le temps de trouver un partenaire crédible ». Les mutuelles Tanadi et Kokari, approchées dans ce sens, n'ont pas trouvé un terrain d'entente avec le PDLT qui a préféré garder le statu quo en gelant les micro-crédits.

La mobilisation des quote-parts : un combat difficile pour les populations de la commune

Les subventions des intervenants, qu'ils soient étatiques ou « développementistes », sont presque systématiquement conditionnées par la participation villageoise financière et/ou en nature. Or, la commune de Guéladio, contrairement aux 6 autres où intervient le projet PDLT, s'illustre par une incapacité à mobiliser sa quote-part d'après certains acteurs du PDLT. Pour beaucoup c'est d'abord un problème de confiance:

« La plupart des réunions du PDLT se sont tenues devant le domicile du chef de canton. Ce qui fait que beaucoup de personnes s'en méfient. Et quand c'est à l'école, le chef se dit contourné. Dès le départ, le projet a associé les gens proches de la chefferie. Ce qui a fait craindre

à la population que les choses continuent à se passer comme avant. Il faut qu'ils soient rassurés pour les amener à payer promptement leur quote-part » (I. B, percepteur).

Si le choix par le chef des interlocuteurs des projets de développement pose des problèmes de confiance, il n'en est pas moins en ce qui concerne tous les « gens de l'extérieur » qui viennent à l'intérieur du village. Aujourd'hui cette contrainte est gérée conjointement par la mairie et la chefferie (Cf. point IV.4)

Pour un agent du PDLT, l'individualisme constitue la principale raison de l'échec de la mobilisation des quotes-parts à Guéladio.

« C'est l'individualisme la principale raison qui fait que les gens ne peuvent pas se réunir pour collecter la quote-part ».

C'est également la position défendue par certains fonctionnaires de la place :

« Chacun voudrait avoir une aide qui ne profite qu'à lui et à sa seule famille. Pour cela, quand il s'agit de quelque chose qui touche tout le monde, le désintéret est clair » (un enseignant)

« Dans un village où pour construire trois hangars, il faut jusqu'à trois mois sans rien réaliser. Laissez-moi douter. Il y a une incapacité notoire des populations à payer leur quote-part ce qui fait qu'elles ont perdu tous les projets de financements sauf seulement quelques charrettes et quelques autres broutilles » (un directeur d'école)

Beaucoup lient la difficulté de la participation villageoise et par delà l'absence de dynamisme économique de la commune au repli des ressortissants, qui ne participent pas aux initiatives de développement local. Ailleurs en effet, la forte mobilisation des ressortissants a considérablement appuyé les actions des populations au niveau local. C'est le cas de Namaro, cité par le même agent du PDLT :

« Les leaders ressortissants ne s'intéressent pas au développement de la commune. Ce sont les ressortissants qui paient généralement les quotes-parts. Des communes comme Namaro sont à 119% de consommation de leur crédit alors que Guéladio n'est qu'à seulement 15 %¹⁸ »

Si le rôle des ressortissants est capital dans la commune de Namaro¹⁹, il reste encore, comme on le voit, plus que périphérique dans celle de Guéladio.

N'est-ce pas d'ailleurs ce qui explique les demandes de portée limitée que les populations font auprès des opérateurs de développement ? En effet, les demandes de subventions se font presque toujours au niveau d'un petit groupe et rarement à l'échelle de l'ensemble de la commune ou d'un village. Lors d'une rencontre réunissant les différents conseillers communaux, les membres des comités de zone et les délégués de zone, le coût de construction de la salle de réunion de la mairie a été estimé à 15 619 854 F. La quote-part de la population vaut 1 561 985 F. C'est une participation colossale et difficilement mobilisable si l'on se réfère à la quote-part de 75 000 F servant à la construction d'une salle de classe dont les populations n'ont pas pu s'acquitter. Cette somme n'a pas pu être réunie alors que le délai d'exécution de la dépense est largement dépassé. Ce qui du coup oblige le projet à reporter cette dépense sur les programmations de l'année prochaine. Cette situation compromet la

¹⁸ Sur le montant global du FDL prévu pour la période 2003-2007, seuls 10 393 648 F étaient effectivement consommés. Le solde 2005 d'un montant de 59 606 352 F est reporté pour la période suivante.

¹⁹ Cf. rapport de 2004 du site de Namaro.

réalisation de divers projets calqués sur le modèle de la participation villageoise. Les opérateurs de développement sont inquiets comme le révèlent les propos de l'agent du PDLT qui a animé la réunion.

« Le PDLT ne peut pas attendre s'il y a des retards. Il y a une incapacité de la commune rurale de Guéladio à payer sa quote-part contrairement aux autres communes couvertes par le projet PDLT ». (B. K., agent du projet PDLT)

Les populations, elles, estiment plutôt que le taux de leur participation financière est trop élevé. Suite à cela, les maires des 7 communes couvertes par le projet PDLT se sont concertés pour introduire auprès des instances dirigeantes du projet une requête en vue de son abaissement. C'est une prérogative, malheureusement, qui n'incombe pas qu'au seul projet. Le Comité de Pilotage, composé entre autres du Ministère du développement communautaire, des chefs traditionnels, des bailleurs de fonds et du projet, est seul habilité à prendre une telle décision qui pourrait modifier certaines orientations du PDLT.

Dans le même souci de se décharger de tout ou partie du versement de la quote-part, les populations ont demandé à confier le versement de la participation financière à l'entrepreneur préalablement choisi par elles et à qui l'exécution de la réalisation est confiée. C'est une démarche qui n'a pas non plus été entérinée par le PDLT qui estime qu'elle peut créer des dérives difficiles à contrôler.

Structuration post-électorale du PDLT

Opérationnalité du comité cantonal

Jusqu'à l'élection du Maire, le comité cantonal de Guéladio était opérationnel d'autant que les activités du PDLT ont réellement commencé au moment où les élections locales s'annonçaient. Il remplissait dans un contexte pré-communal, rappelons le, tous les rôles dévolus à un conseil communal. Depuis le lancement officiel des activités de la mairie le 15 février 2005, il a cessé d'exister. Les anciens membres continuent seulement d'animer les deux comités de zone : Goroubi N'jaya et Gadwandé. L'opérationnalité des comités de zone est quant à elle toujours réelle. Notre équipe a d'ailleurs eu l'occasion, lors de nos différents séjours, d'assister à deux réunions convoquées par le PDLT et élargies aux structures villageoises cantonales ainsi qu'au conseil communal. Ce sont les comités de zone qui sont désormais chargés de l'examen des dossiers de requête de financement. Ils se substituent de fait au comité cantonal. Dans l'actuelle formule le conseil communal se charge de cibler les besoins des populations alors qu'il revient aux comités de zone la prérogative d'orienter et de répartir les subventions allouées par le PDLT. En effet, l'affectation en dernier ressort d'une enveloppe à une requête donnée

Conflits latents de compétence entre les comités de zone et le conseil communal

La cohabitation entre les structures du PDLT et les nouveaux conseils communaux est susceptible d'engendrer des conflits de leadership ou de compétence. Les comités cantonaux qui représentaient les structures pré-communales ayant cessé d'exister, les comités de zone se sont aujourd'hui substitués à eux avec toutes les attributions qui leur revenaient. Ce qui est en débat c'est l'opportunité du maintien des comités de zone en présence des conseils communaux. Des velléités de dissolution des comités de zone seraient nourries par les maires des communes couvertes par le PDLT. Celui de Torodi, d'après quelques enquêtés, s'est clairement engagé dans ce combat où il a voulu associer ses autres collègues. Ceux-ci, bien que favorables à cette initiative, ne l'ont pas clairement appuyé. En outre, c'est une formule que le PDLT n'est pas près de cautionner surtout quand certains agents trouvent que « ces comités de zones sont bien plus dynamiques que les conseillers et ont capitalisé beaucoup d'expérience » (Sic).

« Il se susurre que les conseils communaux nourrissent l'ambition de supprimer les comités de zone » (un membre de comité de zone)

« Les comités de zone font un travail que les conseils communaux peuvent valablement faire. On met deux commandants dans une même barque, c'est pas normal ». (Un conseiller communal)

Mise en place et fonctionnement du conseil communal

La désignation des membres du conseil communal a surtout été dominée par l'élection du maire. Les autres membres du bureau ont été plébiscités unanimement, sans difficulté aucune. D'élection, il n'y en a pas eu véritablement comme on le verra.

L'élection du maire et la désignation des membres du conseil communal

L'élection du maire qui s'est déroulée à Wouro Guéladio le 23 septembre 2004 sous la présidence du préfet de Say n'a pas été une tâche aisée pour les autorités administratives et coutumières de la localité. A l'issue des élections locales, le MNSD a remporté 8 sièges contre 3 pour le PNDS. Au sein du parti majoritaire, deux candidatures ont été enregistrées pour briguer la présidence du conseil communal : celle de A. G., un tâcheron ressortissant de Guéladio domicilié à Niamey et celle d'A.H., président local du parti et vivant à Windé le quartier des opposants à la chefferie actuelle, qui sera élu. Il y a lieu de noter que l'élection du maire a mis une fois de plus en compétition certains membres des deux ailes candidates à la chefferie de canton en 1998 : celle de Windé et celle de l'actuel chef de canton de Guéladio. C'est ce qui explique que lors de cette élection il y a surtout eu une implication massive et personnelle de ce dernier. Même si les deux candidats à la mairie sont des ayants-droits à la chefferie locale, c'est avec A.G que le chef de canton entretient des relations de parenté plus rapprochées, car il est son neveu, fils de son frère aîné. La candidature de A G bénéficie aussi du soutien de certains ressortissants du MNSD. Fort de cela, il est allé demander à A.H de lui céder la mairie sans passer par un scrutin. Une fin de non recevoir lui a été adressée. La même démarche a été entreprise par le chef de canton en personne qui s'est vu opposer le même refus. Cette initiative, comme le soulignent d'aucuns, a constitué pour le chef de canton une épreuve difficile. « Il a dû faire preuve d'un dépassement exceptionnel pour supplier ses ennemis d'hier », murmure t-on à Guéladio.

« Il y a beaucoup de guerres de clans, d'abord des réalités purement locales, sociologiques auxquelles viennent se greffer des réalités politiques. Il y avait donc des raisons objectives et subjectives qui ont présidé à l'élection du maire. Mais en réalité il n'était pas contesté. Les gens avaient voulu quand même avoir mieux, compte tenu du contexte il fallait quand même quelqu'un qui soit parti à l'école ». (O. G)

Le maire A. H a reçu, en plus du soutien de certains conseillers résidents de son parti, l'appui de ceux du PNDS (au nombre de trois aussi). Il bénéficie en effet de l'aide de l'unique conseillère et d'un conseiller du MNSD, A. B lui-même candidat malheureux à la chefferie. Au total, l'actuel maire se basait sur 6 voix sûres dont la sienne. Le président local du PNDS, A. B quant à lui est son cousin. C'est d'ailleurs lui en premier, avec la promesse ferme de son soutien et de celui de ses deux autres camarades, qui a convaincu A. H. de se présenter à la présidence du conseil communal. On comprend donc l'inflexibilité dont celui-ci a fait montre durant tout le processus de mise en place du conseil communal. Le chef de canton a usé de tout son poids pour que A. H. se désiste. Jusqu'au bout, celui-ci a tenu. Voyant venir le fiasco, le chef de canton a conseillé à son neveu de retirer sa candidature.

« Aussi bien les partisans du parti au pouvoir que ceux de l'opposition, les gens se sont entendus pour conquérir le conseil communal. Le chef de canton est parti au lieu du scrutin ainsi que le Préfet. Ce dernier a signifié qu'ils ne vont pas intervenir. Le chef a refusé de quitter le lieu du scrutin. Il a assisté à tous les conciliabules. Il a supplié A. H. de laisser la présidence à A. G. A H lui a opposé un refus catégorique. Voyant cela, le chef a personnellement demandé à A. G de retirer sa candidature pour ne pas subir une humiliation. Donc, finalement, il n'y a pas eu de vote. » (I.B)

Le chef de canton a confirmé en quelque sorte ces dires :

« C'est moi qui ait dit à A.G de laisser tomber, parce que même si les conseillers passent au vote, ils vont le battre car ce sont leurs conseillers qu'ils ont choisis depuis la base. C'est pour cela que j'ai convaincu A. G de laisser comme ils refusent. Il ne faut pas qu'il s'humilie et nous humilie par la suite » (le Chef de canton)

Vivre une humiliation grâce et face aux vaincus d'hier est une chose inconcevable aux yeux de la cour et de ses partisans. Le clan A.G a fini par accepter la place de premier vice-maire pour l'intéressé bien que cela soit une mince consolation.

« A. G. ne voulait pas être vice-maire. Il voulait être maire ou rien du tout ». (2^{ième} vice maire)

Pour récompenser le PNDS et son leader de leur aide la place de deuxième vice-maire a été cédée à ce dernier bien que ce poste n'existe généralement pas au niveau des communes rurales. Tout « éveillé » que soit le 1^{er} vice-maire, selon certains de ses concurrents et habitants de Wouro Guéladio, il n'aurait pas pu remplir les fonctions de maire s'il avait remporté le siège. Il y a aussi une question de ressources. Un tâcheron gagnant bien mieux qu'un maire d'une commune rurale, le titre ne lui aurait servi que d'apparat.

« A.G. même s'il était élu maire n'allait pas rester ici puisque ce qu'il va gagner là-bas à Niamey est plus consistant. » (Le maire)

« J'assiste aux réunions mais compte tenu de mes activités je n'ai pas trop insisté au poste, car j'allais perdre mon entreprise. J'ai décidé de céder, car je ne suis pas prêt pour diriger la mairie de Guéladio. J'ai dit au maire que cette histoire n'est pas une petite histoire. Il dit prendre ses responsabilités. Il a dit qu'il peut et je lui ai cédé la mairie » (Le 1^{er} vice maire)

En effet, le 1^{er} vice-maire semble donner raison à ses critiques car il assiste très rarement aux réunions du conseil municipal. Il n'aurait jusqu'ici pris part qu'à seulement deux sessions. Le maire le désigne assez couramment par l'expression « conseiller manquant ».

« Le conseil m'invite aux réunions mais je n'ai pas toujours le temps pour y aller » (A.G)

Comment cette défaite de A.G. est-elle perçue par l'aile opposée au chef, celle de A B ? Elle serait la résultante d'une mauvaise gestion des affaires locales par le chef de canton :

« Les gens de la cour ne font pas bien leur travail. On aurait préféré A. G qui a plus de relations que l'autre candidat. Mais, en le choisissant, on serait revenu à la case de départ. Vu ce que les gens de la cour ont posé comme actes on ne peut pas se fier à eux. Pour l'élection du Maire, il y a eu des ententes extra-partis politiques pour écarter la cour du chef de canton ». (I. B.)

« Il y a aussi un certain nombre de contingences locales parce que si celui qui était le mieux placé arrivait à être désigné comme maire, on se trouverait dans une situation où le maire qui est supposé être une autorité, et le chef de canton sont de la même "concession". Parce que le Maire, celui qu'on voulait placer c'était le 1^{er} vice-maire, vous comprenez ? Or ça veut dire que les pouvoirs sont gardés par le même clan et dans la même "concession". On voit même maintenant ça ne change pas puisque c'est le même clan qui garde. L'un qui est maire c'est aussi un prince mais leur lignée n'a pas le pouvoir traditionnel. Vous comprenez ? » (O. G.)

Cette nouvelle confrontation entre la chefferie et l'aile concurrente, de l'avis de beaucoup d'acteurs locaux, y compris des conseillers municipaux, présage d'une cohabitation difficile entre chefferie coutumière et conseil communal (cf. infra).

« C'est la raison pour laquelle on n'a pas attribué le poste de maire à A.G. parce que c'était lui qui était mieux placé ici à Niamey. Mais comme il ne réside pas ici on a préféré l'écartier. Il était mieux placé pour occuper la place du maire. Parce que c'est lui qui a plus de rapports, plus de relations extérieures. Un tâcheron ! Aussi il était responsable de la route Tahoua-Agadez avec base à Abalak » (Ex Président du comité cantonal)

En définitive les divergences liées à l'installation du conseil communal constituent tout simplement un nouvel épisode de confrontation entre ailes rivales de la chefferie coutumière. On n'évoque presque jamais la municipalité sans faire référence à la concurrence entre la cour de Windé et celle du chef de canton²⁰.

« Actuellement le problème de la mairie est réduit au problème de la chefferie » (S.S)

Le contrôle des communes : la chefferie reprend ses « droits »

L'une des grandes craintes de l'opinion publique à la veille des élections locales était les ambitions de contrôle des mairies qui pouvaient nourrir les chefferies locales et leurs courtisans (chefs de village, de canton, de groupement, membres de la famille régnante...). La chefferie de Guéladio de façon générale, même si elle divisée, est bien représentée au sein du conseil communal. Trois des 4 ailes ont des conseillers élus et pratiquement tous les autres conseillers entretiennent des relations privilégiées avec au moins une des ailes concurrentes de la chefferie.

« Je disais que ce ne serait pas facile parce que même ceux qui sont élus sont proches de la chefferie. Le Maire c'est un prince, le 1^{er} vice-maire c'est un prince, le 2^{ème} vice-maire, c'est un prince, voyez-vous, encore c'est là des mêmes comportements, les mêmes réflexes parce que le fils de l'autre qui ne relève pas de la chefferie n'est pas honnêtement même indiqué pour contrôler et avoir un militaire derrière pour sa sécurité et recevoir des honneurs on ne peut pas l'occuper alors qu'il y en a qui sont du point de vue de la valeur intrinsèque plus intelligent, plus capable de conduire ça, l'idéal c'est que ça soit eux si on veut avoir des changements. Ça ce n'est pas propre à Guéladio c'est un peu partout, ces gens là tant que tu ne les aimes pas c'est que ton parti ne pourra pas passer. Résultat dans certaines régions, c'est aux mêmes gens que revient la totalité, que reviennent toutes les choses, tous les pouvoirs.». (O. G)

« Au niveau de la commune de Guéladio c'est le poids de la chefferie qui a beaucoup joué. Il a su tirer profit de ces élections » (un fonctionnaire »

Facteurs handicapant la communalisation

La communalisation, nouvelle expérience socio-politique locale, n'est visiblement pas une œuvre aisée pour la plupart des villes et villages du Niger. Une multitude de facteurs pris séparément ou souvent imbriqués sont de nature à porter un coup dur au processus de décentralisation. Pour le site de Guéladio, nous parlerons seulement de trois principaux obstacles.

L'illettrisme des conseillers

« Le conseil communal n'est pas à la hauteur de la tâche. Tout se réduit au maire et au vice-maire. Certains conseillers ne savent même pas ce qui se passe au conseil. Ils ne comprennent absolument rien». (A. B. ressortissant)

²⁰ Les deux autres ailes, celle de B.K et celle de A.B, ne font pas tout à fait le poids face à celle du chef de canton et de celle du maire.

Cet illettrisme constituera à coup sûr un handicap de taille dans la conduite des affaires communales.

« La majorité des membres du conseil communal n'est pas intellectuellement bien posé. Du moment que la plupart d'entre eux sont des analphabètes, cela peut entraîner des problèmes de compréhension des textes et de leur application ». (le directeur de l'école primaire).

Ce sont les craintes de certains fonctionnaires sur place et de certains ressortissants, les cadres notamment ainsi que des agents des projets et ONG de développement. Sur les 11 conseillers en effet seuls quatre ont mis les pieds à l'école, le cinquième est juste alphabétisé. Le maire et son premier adjoint sont tous deux certifiés. Les deux femmes conseillères sont allées beaucoup plus loin dans leur cursus scolaire. Alors que l'une, celle du PNDS, a quitté la 5^{ème}, l'autre qui est du MNSD a atteint le niveau de la 3^{ème}. Néanmoins, la supériorité de leur capital scolaire ne confère pas aux femmes un statut important.

Elles demeurent toujours effacées dans les instances du conseil communal. Aucune des deux n'occupe de position ou de poste stratégique à l'intérieur du conseil communal. Il faut remonter à l'histoire sociale du canton mais aussi à la période pré-électorale pour comprendre cette disgrâce des femmes. De toute évidence, elles n'ont voulu venir au conseil communal ni d'elles-mêmes ni par la volonté des hommes. C'est la récente loi des quotas qui y a imposé leur entrée (infra). Dans les villages et hameaux reculés du chef-lieu de canton, beaucoup d'hommes se sont d'ailleurs radicalement opposés à la désignation de femmes sur les listes électorales. Un examen rapide des listes électorales montre que toutes les femmes désignées sont issues du chef-lieu de canton. Elles ont été soigneusement choisies par les hommes.

La première est issue de la cour de Windé. Elle est la nièce du maire et a d'ailleurs déposé sa candidature sur l'initiative de celui-ci. « Princesse » à l'instar de son protecteur, la présence de cette conseillère au sein du conseil communal renforce encore plus la position du maire. Même les femmes imposées par une loi « impopulaire » dans les arènes locales, peuvent de façon détournée servir la cause des hommes. L'ascendant qu'a le maire sur cette jeune femme ne fait pas de doute.

La conseillère du PNDS entretient quant à elle, par l'entremise de son mari, des relations privilégiées avec le 2^{ème} vice-maire également président local dudit parti. Celui-ci qui est un grand militant du PNDS est aussi le fils d'une des *big women* de Guéladio. (Voir Welloré en annexes du rapport 2004).

Les deux conseillères ne disposent d'aucune délégation des autres femmes du village ou du canton pour les représenter au sein du conseil communal. La composante féminine de la commune de Guéladio ne s'est en aucune façon mobilisée pour imposer leurs candidatures. Elles sont quasiment extérieures à leur propre ascension providentielle. Pour preuve et même de façon générale (dans toutes les structures politiques), les femmes candidates ont rarement fait de campagne électorale. Soit leurs époux, soit des femmes relativement plus âgées de leur entourage (tantes, sœurs, etc.) se sont occupés de cette tâche pourtant cruciale et décisive pour leur nouvelle carrière sociale.

« Les jeunes femmes n'ont pas fait de campagne électorale. Il y a des maris qui n'acceptent pas que leurs femmes aillent dans ce genre de manifestation. Ce sont surtout les vieilles femmes ». (D. S)

La principale et récurrente raison invoquée par les concernées est qu'elles ont peu de temps à consacrer à la campagne électorale en raison de diverses tâches domestiques auxquelles elles doivent quotidiennement et impérativement faire face. Ces raisons, même si elles sont acceptables, à première vue, sont loin d'être les seules qui bloquent l'émergence des femmes sur l'espace public local. Des pesanteurs sociologiques fortes restreignent encore et toujours la promotion des femmes et l'intériorisation de cette idéologie par les intéressées bloque leur émancipation.

Faiblesse de la capacité contributive des populations

Quelles potentialités économiques pour la commune rurale de Guéladio ? Comme cela a déjà été relevé dans des précédentes enquêtes (à N'gourti par exemple²¹), les populations ont de grandes difficultés à mobiliser les quotes-parts qui leur sont exigés en vue de la réalisation de certaines infrastructures villageoises par l'administration locale ou certains opérateurs de développement. Voir ci-dessous l'exemple de la somme servant à la construction d'une salle de classe qui n'a pas pu être mobilisée. Selon certains observateurs, cette contrainte serait due au fait que des relations et des sentiments de méfiance existent souvent entre les populations. Certaines expériences douloureuses du passé anéantissent les efforts en vue de la réalisation des œuvres d'intérêt général. (Voir supra)

D'aucuns lient aussi cette faiblesse de la capacité contributive à de l'égoïsme pur et simple :

« Pour l'école nous sommes toujours dans des pailletes. C'est écoeurant. On a envie de jeter l'éponge. La construction nous cause un retard d'au moins trois mois. Les gens sont égoïstes. Certains qui ont réussi s'en foutent que ça marche pour les autres. Même quand il y a les moyens, ils traînent les pieds avant de venir fournir la main-d'œuvre. Je suis pessimiste, l'école risque de disparaître. Les gens de Guéladio qui se disent nantis ne font rien » (un enseignant de Guéladio).

La modicité des ressources économiques de la commune de Guéladio

Elle est étroitement liée à la question précédemment évoquée. La question de la viabilité économique sera certainement l'écueil majeur que rencontrera la commune de Guéladio.

« Je pense que Guéladio est une commune mort-né. Une commune qui n'a même pas de véritable marché ne peut pas être viable. En plus, il manque au conseil communal le dynamisme nécessaire pour bien conduire les affaires de la commune ». (un enseignant de Guéladio).

La commune rurale dispose d'un marché qui en apparence ne draine pas une activité économique d'importance. Les plus importantes transactions commerciales tournent autour de la vente du petit bétail (caprins et ovins), du bois, de vivres divers et d'autres produits de consommation courante. Les taxes de marchés sont d'après le percepteur très modestes. La moyenne de la perception hebdomadaire se situe pour le marché de Guéladio autour de 20 000 F. Aucune évolution significative n'a été enregistrée depuis l'installation du conseil communal). Le marché de Tientienga dont le percepteur a été changé pour cause de maigres recettes, semble enregistrer depuis peu des améliorations notables d'après le maire et son deuxième adjoint. Tientienga et Tchelol Bolol génèrent 175 000 F CFA par mois au lieu de 135 000 F CFA auparavant. La tendance actuelle de la plupart des communes étant de

²¹ Cf. Etudes & travaux du LASDEL, n° 12, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 22, 27, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38.

compter pour l'essentiel sur l'assiette fiscale pour leur fonctionnement et les investissements locaux, les recouvrements actuels et prévisibles sont très insuffisants.

Et pourtant, les élus locaux qui pensent pour leur part que Guéladio regorge bel et bien des potentialités qu'il suffit d'exploiter à bon escient. Parmi ces potentialités, ils citent notamment les taxes municipales, les taxes rapportées par les 13 marchés ruraux de bois et les 3 marchés ordinaires (Tientienga Fulbé, Tchelol Bolol et Guéladio). Ces ressources peuvent à leur avis permettre à la commune de s'autosuffire et d'engager des actions de développement local décentralisé. Les marchés ruraux de bois font des recettes moyennes mensuelles d'environ 500 000 F CFA. Les plus importants recouvrements vont jusqu'à 1 300 000 F CFA.

Le budget de la municipalité pour l'année en cours a été estimé à 40 747 300 F dont 23 307 600 F de subvention exceptionnelle venant du projet PAC. Les modalités pratiques de cette aide n'étaient pas encore définies en début novembre quand nous clôturons nos enquêtes. Ce qui est sûr la subvention concernera des secteurs comme les crédits pour les femmes, le fonçage des puits, etc. Jusqu'ici aucun franc n'a été débloqué dans ce sens. Le budget de l'année en cours ne connaît pas pour l'instant de réelle exécution au regard du retard pris dans le démarrage des activités de la municipalité.

Parmi les nouvelles ressources sur lesquelles peut compter la commune, on note la création de 10 fourrières pour le parcage des animaux pris en infraction.

Premiers pas du conseil communal

Le conseil communal de Guéladio a officiellement débuté ses activités le 15 février 2005. Nous allons parler des rapports que la municipalité entretient avec la chefferie traditionnelle, les services déconcentrés de l'Etat, les opérateurs de développement, les administrés de façon générale et les ressortissants.

Rapports entre la chefferie coutumière et le conseil communal

La déclaration suivante faite par le représentant du chef de canton préjuge d'une certaine façon de l'atmosphère dans laquelle la coexistence et la cohabitation entre les élus locaux et la chefferie coutumière vont se faire.

« Nous estimons que rien n'a changé. Le chef de canton continuera à exécuter ses anciennes tâches alors que les maires ne s'occuperont que des fonctions administratives » (un proche du chef de canton).

Dans la même lancée, le chef aurait pendant un certain temps clamé « qu'un maire n'est rien. Le pouvoir, c'est l'exclusivité des chefs de canton et non une affaire des maires ou des conseillers ». Ces allégations, que notre équipe n'a pas pu vérifier, ont semble t-il davantage refroidi les rapports entre le maire et le chef de canton. Une séance de formation à l'intention des conseillers élus ainsi que des chefs traditionnels a été organisée durant les semaines ayant précédé la mise en place du conseil communal. Il s'agit du séminaire de Kollo qui s'est déroulé du 10 au 15 janvier 2005. C'était une formation qui visait une sensibilisation sur les rôles nouveaux de la chefferie et les attributions du conseil communal. Toutefois, l'un des principaux concernés à savoir le chef de canton n'a pas pu se rendre à cette rencontre. Il a délégué son représentant qui ne semble pas, d'après certains observateurs, lui avoir fait un compte rendu fidèle de ladite réunion. Les thèmes discutés lors de cette réunion ne sont pas de

nature à plaire au chef de canton qui risque de voir certaines de ses prérogatives transférées au maire.

Par ailleurs et dans le même ordre d'idées, le chef de canton aurait d'ailleurs jusqu'ici soigneusement évité le maire dans des rencontres publiques en dehors des séances de prières ou d'autres cérémonies traditionnelles. Par ailleurs, la gestion des conflits (conflits champêtres, conflits conjugaux, conflits liés au vol, etc.) qui devrait figurer dans les attributions du maire est encore exécutée par le chef de canton.

« La gestion des conflits c'est l'affaire du Lamido. Quand un conflit dépasse ses compétences, il réfère les protagonistes chez le maire qui ne doit pas trancher mais fournir un papier de référence à la justice. C'est comme ça que les choses doivent se passer. Et c'est ce qu'on nous a appris au séminaire de Kollo » (représentant du chef de canton,).

C'est aussi ce que pense un autre allié du chef de canton :

« Ce n'est pas le rôle du maire. C'est du domaine de la chefferie tels que le prélèvement des impôts, le règlement des conflits champêtres, le règlement des conflits sociaux sont du domaine du chef traditionnel. Pour la récupération de impôts aussi » (E H A H).

Le camp du maire conteste bien entendu cette version. D'après lui c'est plutôt l'idée contraire qui a été développée lors dudit séminaire²². Au point où en sont les choses, on vit une situation de confrontation latente entre les deux plus hautes autorités de la commune. Les intervenants extérieurs (animateurs des projets et ONG, chercheurs, autorités régionales, visiteurs de toutes sortes, etc.) sont souvent pris dans un dilemme quand ils débarquent dans le chef-lieu de la commune. La première personne à rencontrer peut poser des problèmes. Car aussi bien pour les acteurs locaux que pour les autorités elles-mêmes, l'ordre de rencontre signifie tacitement un ordre de préséance ou de hiérarchisation attribué à tel ou tel camp. L'une ou l'autre autorité est aussitôt informée de l'itinéraire des visiteurs (sociologues pour des enquêtes, autorités régionales, opérateurs de développement, etc.). Les agents des projets, ceux du PDLT notamment, continuent à tenir leurs réunions chez le chef de canton, chez qui ils vont toujours en premier. Beaucoup d'autres agents d'ONG, de projets ou même de l'administration régionale ou locale se sont jusqu'ici systématiquement référés au chef de canton pour le choix de leurs interlocuteurs. Ce qui n'est pas sans engendrer des problèmes de confiance que nous avons soulignés précédemment.

« On pense que le maire est une autorité et que les attributions de la chefferie traditionnelle pourraient lui revenir de plein droit, c'est le slogan actuel pour beaucoup de chefs. Du côté maintenant de ceux qui tiennent l'autorité traditionnelle on craint justement tout cela et on craint vraiment un bouleversement des mentalités qui feraient en sorte qu'on sera dans une situation de non autorité, de non-leader, vraiment la place du chef même est vraiment menacée. Son image est menacée, son autorité aussi pourrait être bafouée (...). C'est une évidence. Dès lors qu'on parle de démocratie à la base c'est que quelque part le chef concède, l'autorité traditionnelle concède une partie de ses pouvoirs d'office et forcément aux nouveautés ». (O. G.)

« Nous savons que dans nos sociétés africaines, s'il y a des projets qui viennent dans un village, c'est d'abord et toujours les autorités coutumières locales qu'ils contactent. Celles-ci choisissent les personnes qui sont à côté d'elles. Or, je pense que les projets doivent tenir compte du choix des individus. Dans certains cas, les intervenants demandent tout simplement au chef de leur désigner deux ou trois personnes et eux ils font leur choix par affinité sans tenir compte de leur représentativité et de leurs compétences. Je pense que c'est une mauvaise approche. » (agent vétérinaire)

²² Nous n'avons pu entrer en possession des résolutions de ce séminaire.

Dans l'appréciation qu'il donne de cette cohabitation somme toute conflictuelle, le chef de canton incrimine d'une certaine manière l'avènement même de la décentralisation qui se serait faite sans une consultation préalable de la chefferie coutumière, plutôt mise devant le fait accompli :

« Sur la décentralisation, les autorités sont venues passer l'information de son avènement imminent. Ils n'ont pas demandé notre avis. Ils nous ont seulement informés. Ils ont dit qu'ils vont rapprocher l'administration des populations. Mais les conseillers nous considèrent comme leurs concurrents. Ils disent que tout leur revient. Même la gestion de la chefferie et de la terre (*Leydi*). Ces conseillers dépassent les limites de leurs droits. Ils sont « rentrés dans les champs »²³ des chefs traditionnels. Par exemple, les actes d'état civil étaient établis par le chef, la carte d'identité aussi. Mais aujourd'hui c'est au niveau de la mairie... S'il y avait consensus on allait s'entendre. Et tous nos parents qui sont là pour travailler avec eux ils les ont changés. C'est le cas du percepteur de Tientienga qui a été révoqué il y a trois mois. (...). ».

Le chef de canton précise aussi que le conseil communal est en train de s'arroger progressivement des attributions qui ne lui appartiennent pas. Cette conduite est, d'après le chef, commandée par un esprit de vengeance de certains de ses membres qui étaient, il faut le rappeler, les candidats malheureux à la chefferie :

« C'est parce qu'ils n'ont pas eu la chefferie qu'ils sont méchants avec nous »

Certains ressortissants analysent aussi la rivalité entre la chefferie et le conseil communal de la même manière, et l'assimilent même à un coup d'état perpétré par le clan du maire :

« C'est une sorte de coup d'état. Avec l'échec qu'ils ont essayé lors de la conquête de la chefferie de canton, le maire essaie de mettre les bâtons dans les roues du chef. Il déjoue les jugements du chef » (A. B, journaliste à Niamey)

« La chefferie est à la base de tous ces problèmes. Ils ont tous été candidats à la chefferie. Pour vaincre la défaite d'hier, ils ont insisté pour avoir la mairie, mais ils ne sont pas à la hauteur. » A, retraitée, ressortissante résidant à Niamey)

Rapports entre services techniques et conseil communal

Le retard qu'a pris le conseil communal avant de commencer ses activités n'a pas favorisé une collaboration spontanée et rapide avec les services techniques. Toutefois un regain de collaboration s'est fait jour lors de l'élaboration du budget de la commune et depuis que des comités de gestion de l'aide à la crise alimentaire ont été mis sur pied.

On peut citer le comité chargé de la supervision de la distribution de l'aide acheminée grâce à l'ONG Kamna des Eglises des Assemblées de Dieu. Il s'agit d'une aide en sorgho fournie par la Cellule Crise Alimentaire (CCA) logée à la primature mais dont le transport a été pris en charge par ladite ONG. Ce comité présidé par le maire comprend le pasteur de l'église de Guéladio, le responsable du service de l'environnement, le responsable du service de l'élevage et le représentant du chef de canton. Deux précédents comités du même type ont également enregistré la participation des agents des services techniques dont le major du CSI et les deux directeurs d'école (Collège et primaire).

²³ Expression imagée utilisée dans certaines langues locales pour signifier qu'on empiète sur les prérogatives de quelqu'un.

En outre, le major du CSI a été associé à la préparation du budget de l'année en cours de la commune peu avant la tenue de la session budgétaire. L'agent d'environnement a également soumis des propositions sur la gestion des ressources ligneuses. Toutes ces propositions ont été jugées pertinentes et recevables par les élus locaux qui les ont inscrites dans le document préparatoire du budget communal.

Dans le conflit qui oppose le conseil communal à la chefferie, les services techniques semblent opter pour une posture équilibrée consistant à ménager les deux bords. Aussi, s'empressent-ils lors d'un événement donné d'aviser à la fois le maire et le chef de canton en épargnant la susceptibilité de l'un et de l'autre.

« Avant la communalisation, nous nous adressions au chef de canton quand nous avons des problèmes. Maintenant nous faisons appel aux deux instances en même temps » (un enseignant)

Rapports entre opérateurs de développement et conseil communal

Les seuls projets cités de façon récurrente sont le PDLT et le PAC (Programme d'Actions Communautaire). Le PGRN (Projet de Gestion des Ressources Naturelles) est devenu aujourd'hui un lointain souvenir évoqué avec nostalgie par les populations. D'après le 2^{ème} vice-maire²⁴, le projet PAC a appuyé le conseil municipal en matériel de bureau (composé de 35 chaises, 4 bureaux, 1 armoire), en cassettes, en drapeaux et en papeteries diverses (cahier de transmission de courrier, stylos, etc.). Le projet PDLT, pour sa part reste d'après nos interlocuteurs fort timide dans l'exécution de son programme d'actions. Dans le même ordre d'idées, le maire affirme que le conseil communal n'a pas encore reçu du PDLT d'aide concrète.

Rapports entre conseil communal et administrés

Il est difficile à l'étape actuelle des choses d'analyser objectivement les rapports entre les nouveaux administrateurs et les populations. De façon générale, la municipalité n'a pas encore occupé l'espace public local comme l'occupait naguère (et l'occupe encore d'ailleurs) la chefferie traditionnelle. N'est-ce pas ce qui fait dire à certains administrés, « rien n'a encore changé. Tout est comme avant » ? Néanmoins, cet avis n'est pas entièrement partagé par tous. Le circuit administratif, avec sa complexité et sa lourdeur, est en train de s'améliorer. Beaucoup de pièces administratives comme la carte d'identité nationale, l'extrait d'acte de naissance entre autres sont depuis peu délivrées sur place à Guéladio. Les démarches administratives pour ces pièces constituaient dans bien de cas un casse-tête chinois qui n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir. Pour ces observateurs, le traditionnel slogan « rapprocher l'administration des administrés » est en train de trouver une forme de matérialisation. La proximité des services administratifs avec les usagers peut sans nul doute positivement améliorer les relations entre l'administration et ces derniers.

« Aujourd'hui, nous n'avons plus besoin d'aller à Say ou même à Tillabéry pour un petit papier. Le maire peut s'en charger ici. Avant, nous étions obligés d'y aller, d'y passer plusieurs jours loin de chez nous tout en abandonnant nos activités. Il y a également le transport à payer. C'était très dur pour nous » (un chef de village)

²⁴ Le maire n'en est pas sûr, parce que dit-il, « toutes les communes du département ont reçu la même dotation ».

Rapports entre ressortissants et conseil communal

Il y a pour l'instant peu à dire sur les types de relations qui pourraient exister entre les ressortissants et les nouveaux élus locaux. Les ressortissants en général, y compris le 1^{er} vice-maire, sont en retrait de la vie de la commune. Leur implication dans les affaires de la commune n'a duré que la période des échéances électorales et n'a concerné que le domaine politique. Certains habitants, au rang desquels les élus locaux, critiquent d'ailleurs ce désintérêt.

« Ils critiquent le conseil communal et ne viennent même pas au village. Ils ont un bureau à Niamey mais ils n'apportent aucune aide véritable. Nous les invitons ils ne viennent pas. *Hay kulu no i si jaara kala munafikitarey*²⁵ » (le premier vice maire)

Néanmoins, une aide en médicaments anti-paludéens, d'une valeur de 300 000 F CFA a été consentie par les ressortissants lors de la crise alimentaire. La tentative des ressortissants à réunir une aide conséquente en produits alimentaires s'étant soldée par un échec, la somme rassemblée a été affectée à l'achat de ces médicaments. Ce lot a été mis à la disposition du CSI en vue de prodiguer les premiers soins aux familles nécessiteuses. En dehors de la confirmation du geste des ressortissants que nous a donnée le major du CSI, nous n'avons pas eu d'autres détails sur la gestion de l'aide.

Les ressortissants viennent tout récemment²⁶ de créer une structure associative (informelle puisque n'ayant pas encore d'agrément). D'après certains de ses membres, elle permet de pallier le retrait passé des ressortissants des affaires de la commune. Cette initiative, d'après beaucoup de ressortissants, a été rendue possible par l'avènement de la décentralisation. Son objectif principal est « d'accompagner la communalisation ». Le projet de créer une structure départementale a beaucoup influencé la création de sous-structures au niveau des différentes communes du département de Say. Cette association, dont la création est motivée par le nouveau processus de décentralisation, peut à terme compter dans le paysage socio-politique local. Dans la même optique d'appuyer la jeune commune, l'association envisage de « créer le contact » entre celle-ci et des bailleurs de fonds pouvant fournir des financements.

Quoi qu'il en soit, dans un élan de réveil, peut-être tardif, les ressortissants envisagent de « former les élus locaux à la compréhension de leurs nouveaux rôles ». L'association qu'ils viennent de créer s'inscrit aussi dans une dynamique qui s'attachera à capter les ressources des « développeurs » (projets et ONG).

« Nous envisageons de convoquer une assemblée générale afin de sensibiliser les différents pouvoirs locaux sur leurs rôles respectifs. Nous voulons éviter les problèmes pour mieux servir notre commune » (A, retraitée à Niamey)

²⁵ « Ils ne font rien en dehors des commémorations ».

²⁶ L'assemblée générale constitutive s'est tenue le 3 juillet 2005. Le bureau provisoire de l'association est présidé par le 1^{er} vice maire.

Les femmes face à la gestion décentralisée locale

La loi des quotas et l'élection des femmes conseillères

Une première observation des arènes locales urbaines ou rurales montre l'effacement quasi-complet des femmes de l'espace et des débats publics : elles sont absentes de la plupart des réunions et autres fora d'intérêt public. De la même manière, il se constate une faible représentativité quantitative et qualitative des femmes dans les instances décisionnelles communautaires. Les disparités entre hommes et femmes demeurent toujours aussi criardes, ce, quelles que soient les sphères de la société examinées²⁷. Les opérateurs de développement, en inscrivant leur démarche dans la problématique de la réduction de la pauvreté, s'intéressent de plus en plus à l'amélioration des conditions de vie des femmes surtout rurales. En rappel, c'est cette sous-représentation des femmes dans toutes les structures étatiques (gouvernement, parlement, commandement, diplomatie, armée, etc. pour ne citer que ceux-là) au niveau national, régional et local qui a impulsé l'élaboration puis l'adoption en 2001²⁸ de la loi sur les quotas de représentation des femmes qui prévoit une participation minimale de 25% de femmes dans l'administration publique (au gouvernement) et de 10% sur les listes électorales.

Toutefois, à y voir de plus près, cette loi n'accorde pas des avantages extraordinaires aux femmes. Il faudrait tout au plus la considérer comme un faire-valoir, un signal à l'endroit des bailleurs des fonds et autres instances internationales qui font de l'émancipation de la femme leur credo. Dans toutes les sphères socio-politiques et associatives du pays, on s'adonne à une application minimaliste de la loi sur les quotas. Les différents acteurs font une lecture étriquée de la loi arguant le fait que pour les postes électifs par exemple elle prévoit seulement 10%.

« Les gens lisent 10% et non **au moins 10%**. Les politiques préfèrent se limiter aux chiffres mentionnés par la loi. Ils font fi de la nuance **au moins**. **Au moins 10%** veut dire qu'on peut aller au-delà, à 20%, à 30%, à 40% et même plus. » (un fonctionnaire)

C'est le constat que nous avons du reste fait lors de nos différentes enquêtes. Les leaders politiques que nous avons approchés mais aussi certaines femmes pensent en effet qu'il faut s'en tenir strictement aux chiffres de la loi sans faire aucunement référence à cette nuance.

Activités réelles des conseillères au sein du conseil communal

Les conseillères municipales de Guéladio confortent visiblement pour l'instant les critiques d'après lesquelles elles ne font que de la figuration au sein du conseil communal. Désignées puis élues sans y être préparées et quasiment sans en être avisées, les femmes affichent une étonnante extériorité vis-à-vis des affaires de la commune. Dans certains cas, elles ne connaissent même pas l'ordre du jour de la réunion pour laquelle les élus locaux sont invités. Les conseillères semblent aussi être très peu impliquées dans la conduite quotidienne de la mairie.

« Nous sommes rarement informées de ce qui se passe à la mairie. C'est surtout lors de la tenue des réunions que nous sommes conviées ». (R.A.)

²⁷ Cf. rapport de référence 2004

²⁸ Il s'agit de la loi n° 2000-008 de juin 2000.

Toutes les commissions créées au sein du conseil communal sont présidées par les hommes. Par exemple même la commission des femmes est dirigée par un conseiller. Les commissions créées sont :

- la Commission Planification Suivi-Evaluation (CPSE)
- la Commission Passation des marchés (CPM)
- la Commission Promotion de la femme (CPF)

Rôle joué par les conseillères auprès des autres femmes

La nouvelle position sociale occupée par les conseillères municipales leur permet-elle de jouer un rôle de leader auprès des autres femmes de la commune ? Rien n'est moins sûr si on se fie aux discours de certains acteurs locaux (hommes et femmes confondus) recueillis lors de nos différentes enquêtes. Les deux conseillères ne se sont pas encore tout à fait appropriées leurs nouvelles fonctions comme le souligne d'ailleurs l'ex-président du comité cantonal.

« Les conseillères n'ont rien compris elles-mêmes à plus forte raison penser à sensibiliser leurs autres sœurs. Elles ont été élues sans être éveillées en politique. C'est un problème de mentalité ; elles ne sont pas « civilisées »²⁹. Pour jouer un rôle de leader, il faudrait qu'elles-mêmes comprennent quelque chose à leurs nouveaux rôles. Ce n'est pas encore le cas »

« Les femmes conseillères sont timides. Il y a non seulement un problème de niveau mais aussi celui de la mentalité. Pour la femme rurale c'est à l'homme de décider. Lors des sessions et réunions, elles n'ont rien dit, pendant 4 mois » (agent de l'environnement)

Cette impréparation des femmes à assumer leurs rôles au sein du conseil communal est confirmée par l'une des conseillères qui a répondu en ces termes à notre équipe à la question de savoir « pourquoi en tant que la plus instruite tu n'a pas cherché à être maire ? » :

« Je pense que je ne suis pas capable d'assumer de telles responsabilités. Et puis je ne sais pas si j'ai le droit de postuler. Là où il y a des adultes je ne suis pas sûre de pouvoir me présenter »

Cet avis se rapproche de celui de cet agent du PDLT pour qui les femmes étaient de façon générale « hors jeu » dans le processus de développement local y compris dans les domaines spécifiques qui les concernent. Elles ne semblent pas engagées même dans les initiatives qui visent spécifiquement leur promotion.

« Les femmes elles-mêmes ne sont pas convaincues que l'on veuille les impliquer dans certaines actions de développement » (agent B. K)

Il reconnaît tout de même que des évolutions sont en train de s'opérer.

« Il y a maintenant quelques améliorations. Avant, c'était difficile de voir une femme venir aux réunions sans son mari. Les femmes venaient souvent au cours d'alphabétisation en compagnie de leurs maris ». (B. K, PDLT)

Néanmoins, les missions et les réunions auxquelles elles sont invitées en tant que conseillères suscitent de plus en plus un véritable intérêt chez les femmes du village de Guéladio et de ses environs. Eu égard à cela, beaucoup de candidates vont certainement se bousculer aux élections locales des années à venir. Les perdiems constituent en premier les

²⁹ Terme employé en français par l'interviewé.

vrais déclencheurs de cette sollicitude soudaine. Ils s'élèvent à 5 000 F par jour lors des sessions ou des réunions se tenant hors de la commune.

« Les autres femmes nous considèrent maintenant comme des « commis »³⁰. Elles nous voient partir en réunion à bord des véhicules sans compter l'argent que nous gagnons lors de certaines de ces rencontres. Beaucoup sont étonnées des avantages qu'on peut tirer de la fonction de conseiller. Certaines femmes ne cachent pas leur envie de se présenter aux prochaines élections. Aujourd'hui nous constituons la joie des autres femmes de la commune. Elles veulent nous ressembler. ». (Fadima Hamidou)

« Je crois que les femmes ne se feront pas prier aux prochaines élections. Nous risquons d'ailleurs d'enregistrer autant de candidatures masculines que de candidatures féminines, voire plus de femmes que d'hommes. Aujourd'hui, elles voudraient bien intégrer le circuit des décisions locales. Mon impression c'est qu'elles seront plus nombreuses prochainement » (le 2^{ème} vice-maire de Guéladio)

Même si les deux conseillères assistent à toutes les réunions auxquelles sont conviés les élus locaux, elles ne repercutent presque jamais les informations qui leur ont été fournies.

« Les conseillères ne font pas de compte-rendu aux autres femmes du village et aux structures organisées même quand on parle de nous. Souvent, après une réunion, elles disent même n'avoir rien compris des débats ». (D. S)

Les femmes dans l'espace public local de Guéladio : un réveil encore lent

La politique d'interventions axée sur la promotion et le développement social des femmes, même si elle se fait de plus en plus active ne constitue pas encore une œuvre d'utilité collective dans les espaces publics, notamment communautaires. Il est relevé une **absence d'appropriation par les acteurs aussi bien masculins que féminins de la promotion sociale des femmes**. Dans la plupart des structures sociales, le statut et les rôles des femmes ne sont valorisés. Pour comprendre cet effacement marqué des femmes dans l'espace public local, il n'est pas inutile de rappeler et d'approfondir la place qu'elles occupent dans les différentes sphères locales ainsi que les évolutions qui sont intervenues depuis nos dernières enquêtes de 2004, dans des espaces comme le secteur économique, le domaine politico-coutumier, le milieu scolaire et la sphère associative.

Femmes et activités économiques

Les femmes, dans le canton de Guéladio s'investissent dans les activités économiques mais celles-ci demeurent toutefois modestes à l'image du commerce qui est embryonnaire. L'agriculture, à l'instar de l'élevage, constitue l'une des principales activités économiques de la zone d'étude. Les femmes y sont actives même si comme on l'a vu elles sont exclues de la propriété foncière. Elles s'adonnent à la culture des céréales, du gombo, du sésame durant l'hivernage. Ces activités, elles les font généralement sur des lopins de terre qui leur sont prêtés par leurs conjoints. La mauvaise qualité des récoltes, elle-même liée au déficit pluviométrique et à l'appauvrissement croissant des sols rend les efforts peu rémunérateurs.

Les femmes ne pratiquent pas l'élevage proprement dit. Elles s'adonnent plutôt à l'aviculture (pintades, poules, etc.) conjointement avec l'embouche des petits ruminants et de

³⁰ Le terme « commis », emprunté au système colonial, est généralement utilisé dans le parler populaire pour désigner une personne proche de l'administration et donc maîtrisant son fonctionnement et ses codes. Par extension, il signifie un agent de l'Etat.

bovins. Ce sont des activités que les femmes entreprennent à la suite d'une entrée d'argent qu'elles viennent d'enregistrer. L'argent liquide collecté à l'issue d'une tontine, d'une *asusu* ou par suite d'un prêt est prioritairement destiné à l'embouche ou à l'aviculture. Ces activités constituent les modes les plus courants d'épargne villageoise. Pour beaucoup de femmes et même des hommes, l'argent investi dans l'une de ces deux activités est toujours récupérable. « On ne perd presque jamais avec les animaux ».

Dans le domaine du commerce, les femmes s'illustrent surtout dans la restauration : vente de plats, de beignets, de sous-produits laitiers. A travers ces activités, les femmes pratiquent un commerce de subsistance. En dehors de D.S et de Welloré qui sortent du lot, on ne compte pas encore de grandes commerçantes dans la commune rurale de Guéladio.

Les tontines recensées lors des enquêtes de référence sont à quelques exceptions près toujours opérationnelles. D'autres, comme on l'a vu, sont venues s'y ajouter.

Femmes et instruction

La scolarisation des filles à Guéladio commence à se poser dans les classes supérieures du primaire (CM) et celles du collège. Elle reste toujours problématique malgré l'avènement des AME (Association des Mères Educatrices) et les interventions de certains projets et ONG favorables à la scolarisation des filles. L'AME de Guéladio ne fait pas encore preuve de dynamisme sur l'arène locale. Elle reste toujours aussi silencieuse sur la scolarisation des filles et toutes les autres contraintes y afférentes. Elle est juste une structure associative de plus à compter dans le paysage local.

La présence de BERASCOFI (**B**ureau de l'**E**quipe de **R**echerche et d'**A**ctions pour la **S**colarisation des **F**illes) a été signalée. Il apporte son appui en faveur du relèvement du taux de scolarisation des jeunes filles dans les classes du collège à travers une subvention en fournitures scolaires. L'importante déperdition scolaire féminine liée aux mariages précoces, ou à la fréquence des tâches ménagères diverses (pilage, cuisine, etc.) constitue une entrave majeure que tente de juguler BERASCOFI à travers des actions ponctuelles au niveau de l'école primaire.

En tant que facteur de promotion de la femme, le programme d'alphabétisation est inscrit sur la liste des priorités de la plupart des opérateurs de développement. Mais il reste que les bénéficiaires, hommes comme femmes, et plus particulièrement ces dernières, s'en détournent le temps de l'euphorie passé. Pourtant, la plupart des femmes enquêtés disent regretter de n'être pas scolarisées surtout quand il s'agit de lire ou d'écrire des choses les concernant ou dans le cadre des activités qu'elles mènent dans leurs groupements ou associations.

Comme on l'a vu avec les deux conseillères, les femmes ont des difficultés à mettre en valeur leur capital intellectuel dans l'espace public local. Cela est d'autant plus vrai pour les femmes de caste dont le potentiel scolaire est encore plus sous-évalué que celui des femmes nobles. On pense d'abord aux femmes nobles déscolarisées quand il s'agit de les associer à des actions ponctuelles locales : formateurs dans des programmes d'alphabétisation, membres de bureau de vote, agents de recensement, etc. Le statut social des femmes de caste, même instruites, constitue toujours un frein à leur promotion dans les sphères sociales locales.

Femmes et accès aux ressources foncières

L'acquisition des terres par les femmes est toujours assez problématique et rare. La voie de l'héritage foncier leur est pratiquement bloquée. Rien pour l'instant ne présage d'un changement favorable aux femmes. (Cf. rapport 2004)

Femmes et exercice du pouvoir coutumier

« *Koytaray sannì wo a si weyborey guna ba kayna.* [...]. Les questions liées au fonctionnement de la chefferie ne regardent en rien des femmes. Elles sont très importantes pour la population entière et c'est pourquoi il revient aux hommes la lourde charge de s'en occuper. Vous les gens des projets, vous voulez apparemment qu'il en soit autrement ; mais ce serait un bouleversement de la société. Et cela n'est pas normal. » (un vieux notable de Guéladio)

L'inclusion des femmes dans la politique coutumière relève de l'ordre du mythe. Lors de nos recherches de l'année 2004, on nous a souvent parlé de certaines figures mythiques féminines qui auraient joué un rôle d'importance dans le processus de constitution du canton. Mais rien n'est moins sûr. En dehors de ces cas rares que la légende nous relate, les femmes sont tenues loin, à l'écart des instances décisionnelles de la chefferie coutumière. Les grandes résolutions touchant à la succession, à l'héritage, aux règlements judiciaires et aux autres ne les concernent aucunement.

Femmes et engagement politique

Comme potentiel électoral les femmes ne sont jamais négligées même si en réalité on les tient en marge des instances décisionnelles des formations politiques. En effet, elles :

- n'occupent pas des postes de responsabilité dans les structures des partis politiques
- figurent à peine sur les listes des candidatures lors des élections
- sont sous-représentées dans les bureaux locaux des partis politiques.

Dans les structures villageoises notamment politiques, l'engagement des femmes semble très dévoué au regard de l'esprit militant et surtout fidèle dont elles font montre. En revanche, les hommes politiques se distinguent par leur opportunisme puisqu'ils n'associent les femmes qu'à la veille seulement des élections, lors de la propagande électorale et le jour du scrutin pour leurs voix. (Voir rapport 2004).

« Elles ont été plus dynamiques que les hommes parce que c'est leurs voix qui ont porté les gens que vous voyez. Les femmes ont voté plus que les hommes ». (Ex Président du comité cantonal)

Sur la non-participation des femmes aux débats publics, le même enquêté souligne :

« D'abord, elles, elles se disent qu'elles n'ont pas fait l'école et puisqu'elles ne peuvent pas parler en public. C'est-à-dire même si elles partent à la réunion tu ne peux pas les entendre parler quand tu participes et puis la femme rurale ne peut pas...Elle ne peut pas participer. Même dans les réunions tu n'entends pas leur voix. L'exemple d'hier³¹, tu as vu même les conseillères qu'on a choisies, elles ne parlent pas et ça ce n'est pas intéressant. La femme rurale tue les réunions. Avant les femmes n'avaient même pas le droit d'assister aux réunions si ce n'est pas ces derniers temps » (ex Président du comité cantonal)

³¹Il s'agit d'une réunion de l'agent du PDLT élargie au conseil communal et aux deux comités de zone où les femmes n'avaient pas du tout intervenu.

En outre, leur forte mobilisation aux moments-clés des manifestations politiques cache aussi des réalités tout aussi contradictoires. Le phénomène du vote par procuration semble avoir de beaux lendemains dans certains hameaux et villages de la commune. Beaucoup d'hommes rechignent encore à laisser leurs femmes se rendre aux consultations électorales. Ils préfèrent dans bien de cas jeter le bulletin dans l'urne à leur place.

« C'est les mêmes réflexes, c'est les mêmes comportements. (...). Bon on vote à la place de la femme. Quand on voit les gens de la CENI et autres et comme il y a l'émancipation de la femme, les associations de droits de l'homme qui protestent et tout, on laisse les femmes, les plus à l'heure aller à l'urne mais dès que ça finit on revient au statu quo antérieur c'est-à-dire ce sont les hommes qui votent à leurs places. C'est toujours comme ça parce qu'il n'y a vraiment pas de protestations féminines, les femmes ne sont pas conscientisées dans les zones rurales, c'est vraiment un recul. Elles ne décident pas. Quand on regarde chaque femme est dans le parti de son mari. Moi je suis parti foutre la merde dans des foyers. C'est ce que je regrette fort. Des maris qui sont des leaders au MNSD mais dont les femmes sont mes cousines, donc, ces femmes là ont accepté de donner leurs dossiers et qui se sont présentées sur la liste de mon parti, le CONIR Himma, elles n'ont pas été pardonnées par leurs familles ». (O.G)

Femmes dans les structures associatives

Il s'agit aussi bien des associations qui sont endogènes, dues aux initiatives villageoises que celles impulsées par l'Etat ou les opérateurs de développement.

Qu'en est-il des rôles joués par les femmes et que dire de leur représentativité ? C'est un truisme de dire que les femmes sont bien représentées dans les structures associatives féminines, mais c'est loin d'être le cas dans les organisations mixtes où les hommes finissent toujours par s'accaparer le pouvoir. Ce fut le cas des comités d'octroi de crédits initiés par le PGRN que nous avons déjà évoqué. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, notre équipe a pu constater que malgré une présence remarquable dans les comités et associations mixtes, les femmes demeurent toujours aussi effacées et leurs rôles sont toujours de portée limitée. A l'intérieur des comités de gestion des points d'eau, des forages ou de la cantine scolaire pour ne citer que ceux-là, elles s'occupent du volet entretien et nettoyage. Ce qui confirme une fois de plus que tout ce qui relève des corvées dans le fonctionnement d'une structure leur revient systématiquement.

Par exemple l'Association des Mères Educatives n'arrive pas à émerger face à la prééminence de la vieille association des parents d'élèves qui est mixte mais dominée largement par la présence des hommes.

« L'AME joue un rôle limité. Elle assiste aux réunions mais c'est l'APE (Association des Parents d'Elèves) qui contrôle tout » (Directeur d'école)

En résumé, on remarque que les femmes connaissent encore et toujours les situations suivantes :

- Pouvoir économique précaire
- Niveau d'instruction généralement bas, etc.
- « Inaccessibilité » à la propriété foncière
- Exclusion systématique des sphères du pouvoir coutumier
- Marginalisation des instances décisionnelles des partis politiques et des autres organisations villageoises.

Les analyses sur les femmes que nous avons faites lors de l'enquête de référence n'ont donc pas fondamentalement évolué.

Pour conclure

Le modèle participatif local, dont les vertus sont vantées à tous les fora nationaux et internationaux, est qui est une exigence des bailleurs des fonds dans toutes leurs diversités, a entraîné une profusion associative intégrant cette dimension de l'approche développementaliste.

A l'intérieur de ce modèle de développement l'approche par le genre est une démarche incontournable et constitue de plus en plus l'une des premières conditionnalités à l'octroi de subventions aux structures villageoises. Pour leur part, ayant bien assimilé et saisi les enjeux d'une telle problématique, les populations anticipent cette exigence en prévoyant une représentation féminine ne serait-ce que symbolique dans les associations et groupements.

Cette participation des femmes aux instances locales n'est cependant pas spontanée et désintéressée. Elle est dans bien des cas dictée par l'opportunisme des hommes. A ce propos, voilà ce qu'en dit un leader de groupement mixte qui a eu l'idée d'associer les femmes afin de tirer le meilleur parti :

« Sur le projet d'intégrer les femmes dans le groupement c'est moi qui ai posé le problème au niveau du bureau. J'ai dit que cela pourrait nous donner plus de chance avec les projets. Sur ce, on a demandé à chacun d'amener sa femme avec lui. On a évité les femmes d'autrui pour éviter des problèmes car si on invite beaucoup les femmes aux réunions, leurs maris peuvent l'interpréter autrement. »

Cette stratégie intéressée des hommes, certains agents des projets l'ont également perçue :

« Les gens ont accepté le principe de la représentation des femmes dans les structures villageoises parce qu'ils voulaient tout simplement et tout de suite les interventions des projets » (B. K, PDLT)

Dans ce contexte, les femmes quant à elles rattrapent en quelque sorte leur effacement des structures mixtes en créant des associations et groupement qui les regroupent exclusivement. Dans ce mouvement associatif proprement féminin, certaines femmes se distinguent par leur engagement et leur adhésion massive et plurielle. La multiappartenance de certaines femmes comme D. S. aux structures villageoises procède d'une philosophie de maximisation des profits liés à la rente de développement. Bénéficiaire de plusieurs aides ou subventions à la fois entre donc dans les logiques de certaines femmes bien avisées. « Ne rater aucun projet », tel peut être leur slogan.

Ce phénomène de décalquage qui a abouti à une multiplication des structures associatives peut aussi servir de base à la construction d'une démocratie décentralisée, et peut cependant constituer une initiation à l'organisation et à l'auto-promotion à l'intérieur des structures villageoises.

La faible représentation et l'effacement des femmes au sein du conseil communal ne sont toutefois pas de nature à favoriser une participation féminine engagée dans le processus de développement local et de décentralisation.

ANNEXES

Tableau n° 1 : Implantation des groupements dans quelques villages rattachés à la commune

VILLAGES	DENOMINATION	DATE DE CREATION
Sakati	Allah Hokki	2003
Tchelol Tchanga	Allah wawi	2002
Tientienga Fulbé	Tabittal Fulbé	2004
	Adaltchi	2005
Wouro Barké	Koubeyni	2004
	Sawaré	2004
	Albarka	2004
Boulaba	Holaré	2003
	Allah wallou	2003
Tchampégoré	Hawrindé Kémal	2003
	Hawrindé Barké	2003
Yolay Djaloubé	Allah woddi jam	2003
Tchelol Befi	Tabittal	2004
Ouro Boyambo	Madina	2003
Siankoré	Ballaga Réoubé	2003
Tientienga Rimaybé	Allah Sourou	2005

Source : Enquêtes de septembre -octobre 2005

Tableau n° 2 : Liste complète des conseillers de la commune rurale de Guéladio

Nom et Prénoms	Parti politique	Niveau d'instruction	Profession
Abdoulaye Hama	MNSD	Certifié	Commerçant
Amadou Gorko	MNSD	Certifié	Entrepreneur
Amadou Boukari	MNSD	/	Percepteur
Abdourahamane Bello	MNSD	/	
Ali Souley	MNSD	/	
Amadou Abdoulaye	MNSD	/	
Amadou Seyni	MNSD	/	
Ramatou Ali	MNSD	3 ^{ième}	Ménagère
Abdoulkadri Boukari	PNDS	Alphabétisé	Commerçant
Fadima Hamidou	PNDS	5 ^{ième}	Ménagère
Amadou Siddo	PNDS	/	

Source : Enquêtes d'octobre 2005